Cahier n°4 de l'Observatoire

Résultats de l'enquête régionale de sécurité 2020

Résidents, navetteurs, touristes



Auteur

Lucas LEPRINCE

Gestion de projet

Lucas LEPRINCE, Dennis HAMERLINCK

Coordination

Sophie CROISET

Direction de l'Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité

Christine ROUFFIN

Remerciements

Merci à tous nos partenaires – membres des Comités d'Accompagnement, experts et relecteurs – qui ont chacun contribué à améliorer la qualité de ce cahier et sans qui il n'aurait pu être réalisé. Plus particulièrement :

- La Police fédérale en sa Direction de l'information policière et ICT (DRI) et son service Politique et Gestion (BIPOL) de Patrizia KLINCKHAMERS, en ce compris Ellen VAN DEN BOGAERDE
- Les Zones de Police locales de la Région de Bruxelles-Capitale et plus précisément Mireille REX, Pablo ALONSO ARROYO et Tim LAUWENS
- > Benoît STOQUART du Parquet de Bruxelles
- Les services de prévention communaux de la RBC et plus spécifiquement : Thierry HENDRICKX de la Ville de Bruxelles, Margaux CARRON de la Commune d'Uccle et Thierry SOUPART de la Commune de Koekelberg
- Olivier PICOU de Bruxelles Environnement, Philippe BARRETTE de Bruxelles Mobilité, Alain MARTENS de Bruxelles Propreté, Pieter-Jan DE BUYST d'Equal Brussels, Olivier POUPAERT de l'IBSA, Pierre MENU du SIAMU, Geneviève QUEECKERS de la STIB et Philippe GELDERS du TEC, Corentin DESCAMPS de Visit Brussels
- > Peter VERDUYCKT et Marion ENGLERT de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.

Merci également à tous les collaborateurs de BPS qui ont contribué à la rédaction, la relecture et la mise en page de ce document, au sein des services suivants :

Doservatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité, Cellule de Liaison, Direction de la Prospective et des Développements, Cellule Contrôle de gestion & Communication, Direction d'Appui.

Cahier n°4 de l'Observatoire

Résultats de l'enquête régionale de sécurité 2020

Sentiment d'insécurité et victimation des résidents, navetteurs et touristes en Région de Bruxelles-Capitale



Sommaire

Préface			
Ava	Avant-propos		
Introduction			
ı.	. Aspects méthodologiques		
	 Scope Comité d'accompagnement Déroulement de la collecte de données Échantillonnage Statistiques mobilisées Contrôles de qualité Précautions et biais méthodologiques 	p. 12p. 14p. 15p. 16p. 16p. 16	
II.	Sentiment de sécurité et d'insécurité	p. 19	
	 Appréciation de la sécurité Sentiment d'insécurité Problématiques régionales et de quartier Peurs en matière de sécurité Situations d'insécurité et stratégies d'évitement 	p. 20p. 24p. 29p. 35p. 37	
III.	Victimation	p. 43	
	 Aperçu général Polyvictimation Zoom sur le harcèlement dans l'espace public Zoom sur la discrimination 	p. 44p. 47p. 48p. 52	
IV.	Réaction en cas de victimation	p. 57	
	 Signalement des faits à la police Pourquoi (ne pas) signaler les faits à la police ? 	p. 58 p. 59	
V.	Mesures de protection et besoins en termes de sécurité	p. 63	
	 Sécurisation de l'habitat Sécurité individuelle Besoins déclarés pour se sentir en sécurité Aide et conseil en cas de victimation 	p. 64p. 65p. 66p. 70	
Col	nolusions at recommandations	n 77	

Préface

Ces dernières années, l'émergence de la pandémie de Covid-19 et, plus récemment, la guerre en Ukraine ont plongé nos citoyens dans un contexte difficile à plusieurs égards. Climat anxiogène, quotidien bouleversé, maladie ou décès de personnes proches, activités limitées, pertes ou difficultés économiques sont autant de facettes composant une successions de périodes pénibles au cours desquelles la solidarité, l'empathie et la prise en compte d'autrui ont été des piliers essentiels.

Bien que la démarche ne soit pas neuve, de nombreuses enquêtes se sont déployées pour comprendre le vécu et le ressenti de nos concitoyens, pour capter les conséquences sur leur bien-être et, de là, sur le vivre-ensemble. Si la résilience apparait comme un enjeu fondamental pour l'avenir, il importe de pouvoir dessiner au mieux les contours délicats et changeants de la réalité des personnes. Car si l'entraide, l'assistance et la bienveillance peuvent jaillir de l'adversité, dans d'autres cas, une perte de confiance par rapport aux autorités, et différentes formes de polarisation sociétale peuvent se manifester.

L'Enquête Régionale de Sécurité (ERS) répond, dans le champ spécifique de la prévention et de la sécurité, à ce besoin de jauger la situation et les perceptions. Le sentiment de sécurité et les phénomènes de criminalité sont tributaires du paysage contextuel sous-jacent dont ils se font l'écho, le miroir. Réalisée annuellement, l'enquête met en lumière les craintes, l'appréciation de la sécurité ainsi que les faits de victimation vécus alternativement par les citoyens (2020) et par les entreprises (2021).

La collecte de telles informations est cruciale pour la construction de l'image régionale en ce qu'elles permettent d'obtenir des données propres et uniques, complétant utilement les chiffres de la criminalité enregistrée. C'est, notamment, fort de cet exercice que Bruxelles Prévention & Sécurité entend réaliser sa mission de coordination des acteurs de la sécurité et de la prévention et orienter les mesures à prendre pour améliorer la sécurité. Nous invitons ainsi nos partenaires à se saisir des résultats ici présentés dans la mise en œuvre de leurs politiques.

Yves Bastaerts Directeur général adjoint Sophie Lavaux Directrice générale Haut fonctionnaire *a.i.*

Avant-propos

Enregistrer la criminalité est une mission régionale confiée à Bruxelles Prévention & Sécurité (BPS) via son Observatoire. C'est une tâche complexe qui repose sur l'identification et la mobilisation de sources de données multiples. Des statistiques policières, judiciaires, ou administratives. Mais enregistrer la criminalité revient aussi à dépasser, approfondir, compléter la criminalité... enregistrée, qui n'est bien sûr que le reflet partiel de la criminalité réelle. C'est d'une part se saisir d'informations qualitatives obtenues grâce à la précieuse collaboration de la multitude d'acteurs qui composent la chaine de prévention et de sécurité. Et d'autre part, se tourner directement vers ceux qui vivent, expérimentent, connaissent et dynamisent la Région de Bruxelles-Capitale.

Depuis 2018, l'Enquête Régionale de Sécurité développée par BPS poursuit ce dessein. Déployée chaque année, elle donne alternativement la parole aux personnes (2018, 2020) et aux entreprises présentes sur le territoire régional (2019, 2021) avec pour objectif de capter et caractériser le sentiment de sécurité, les craintes éprouvées mais aussi la victimation effective, qui n'est pas systématiquement rapportée ou consignée. Les données ainsi collectées, uniques et inédites, contribuent à la construction de l'image de la sécurité régionale et permettent de pallier quelque peu le chiffre noir de la criminalité.

Ce deuxième exercice à destination des résidents, navetteurs et touristes en Région de Bruxelles-Capitale s'est déployé en 2020, dans le cadre bouleversé de la crise liée au Covid-19, plongeant les individus dans un quotidien balisé par différents confinements, restrictions et mesures sanitaires. Les habitudes, le travail, les loisirs, les contacts sont autant d'aspects ayant été profondément modifiés de longs mois durant. La criminalité et le sentiment de sécurité en ont également été impactés. Cela étant, nous étions soucieux de maintenir la démarche prévue, conscients des difficultés pratiques et organisationnelles mais aussi des potentielles conséquences sur les résultats de cette toile de fond empreinte d'appréhensions, d'incertitudes et de changements. La prise en compte du contexte étant une dimension fondamentale de l'approche méthodologique mise en œuvre par l'Observatoire, il nous semblait à la fois cohérent et intéressant de poursuivre le projet.

Le processus de consultation a été allongé et repensé – moins de face-à-face, plus de téléphone, et utilisation de questionnaire web. Une édition davantage réalisée en

distanciel, et ce, également du point de vue des interactions avec les membres du comité d'accompagnement dont les réunions se sont tenues par le biais de visioconférences. Et ces changements ne devaient pas nuire à la continuité du projet, à la comparabilité des résultats d'une année à l'autre. Une gageure, donc, soutenue par des garanties méthodologiques aussi apportées par notre prestataire de service.

Les données ainsi récoltées ont été analysées par l'Observatoire au cours de l'année 2021. Les résultats de cette analyse, vaste et complexe, figurent dans les pages qui suivent. En ce qu'ils pointent comme problématiques fréquemment mentionnées (incivilités, harcèlement dans l'espace public ou encore discriminations), ils témoignent de l'intérêt de l'exercice et offrent une base de réflexion aux autorités et à tous les acteurs de la prévention et de la sécurité cherchant à améliorer les réponses en adaptant leurs dispositifs. Ils sont également destinés à nourrir tout type d'analyse élaborée dans le cadre de la construction de l'image de la sécurité régionale, comme ce fut le cas pour le Rapport 2020 de l'Observatoire, récemment publié.

A l'heure où sont écrites ces lignes, l'enquête dédiée aux entreprises vient de se terminer. Et la prochaine enquête dirigée vers les citoyens sera lancée en cette année2022. Je me réjouis de voir les évolutions se dessiner au fil des années et remercie les collègues qui prennent en charge ces projets au sein de l'Observatoire de Bruxelles Prévention & Sécurité, et qui, grâce à la collaboration cordiale des membres des comités d'accompagnements, veillent à en assurer la qualité. J'en profite, d'ailleurs, pour faire part de ma gratitude à tous nos partenaires. Et sur ces belles perspectives, je vous souhaite une bonne lecture.

Christine Rouffin Directrice de l'Observatoire

Introduction

Depuis 2018, l'Observatoire réalise alternativement (une année sur deux) une enquête auprès des particuliers (résidents, touristes et navetteurs) et des entreprises (personnes morales et physiques) de la Région de Bruxelles-Capitale. Cette enquête propose une approche inédite du sentiment de sécurité et de la victimation des différentes catégories de personnes qui fréquentent le territoire.

Les services de police constituent la principale source d'informations et de statistiques concernant la criminalité enregistrée - bien que certains faits puissent être constatés et enregistrés par des services administratifs. En 2020, en Région de Bruxelles-Capitale, 167.927 délits judiciaires ont été enregistrés par les services de police', au sein d'un territoire abritant plus de 1.218.255 résidents, sans compter les nombreux navetteurs et touristes qui foulent chaque jour le sol bruxellois. Toutefois, les statistiques policières ne reflètent pas la criminalité réelle mais uniquement les infractions portées à la connaissance de la police, soit suite au dépôt d'une plainte (« criminalité rapportée »), soit grâce à la proactivité policière dans certaines matières - selon les priorités de la politique criminelle. Ainsi, les chiffres officiels ne représentent que la pointe de l'iceberg ; il y manque la part des faits non signalés par les victimes ou inconnus des services de police en raison d'absence de victimes (« chiffre noir ») ; et les faits signalés aux autorités qui n'apparaissent pas dans les statistiques officielles (« chiffre gris », ex. : prise en charge d'un service d'aide aux victimes sans qu'il y ait de plainte, etc.). En outre, la base de données nationale générale (BNG)² ne permet pas de fournir à l'heure actuelle de données sur les victimes, à l'exception de cas rares (ex. personnes disparues). Toutefois, les services de la police fédérale œuvrent à fournir également les données relatives aux victimes⁵. C'est particulièrement attendu dans le cadre des préoccupations grandissantes au regard du genre (notamment au niveau des priorités régionales énoncées dans la Déclaration de Politique Régionale⁴). À l'instar de ce qui est mené dans d'autres instances ou pays, les enquêtes permettent ainsi de récolter des informations complémentaires aux statistiques officielles de criminalité. Elles représentent pour BPS une source primaire pour la connaissance des phénomènes de criminalité et du sentiment de sécurité sur le territoire de la RBC.

Le ressenti des personnes est un élément important dans la manière d'aborder les problématiques de sécurité, en ce sens où « le sentiment d'insécurité, dès sa formulation, constitue potentiellement une recherche de sécurisation et, s'il n'en était pas ainsi, on se contenterait de parler de la délinquance »⁵. Ce sujet a donc fait l'objet de questions adressées aux différents publics dès la première enquête à destination des personnes physiques⁶. Il importe de distinguer l'insécurité du sentiment d'insécurité : « L'insécurité est une situation objective de risque de victimation. Le sentiment d'insécurité est, quant à lui, une perception subjective de ce risque. On pourrait penser que le sentiment est lié à une situation objective d'exposition à l'insécurité. Or, ce n'est pas nécessairement le cas »⁷. Les moyens d'agir sur le sentiment de sécurité sont donc variables selon les causes (collectives ou individuelles, objectives ou subjectives)

Les enquêtes de victimation⁸ autorévélée sont un outil très intéressant pour « améliorer les connaissances relatives à la prévalence de la victimation dans la population ainsi que pour informer l'élaboration de politiques publiques »⁹. Elles permettent également de récolter des données, encore peu nombreuses au sein des sources officielles, concernant les victimes. Elles offrent aussi dans une certaine mesure une représentation de la confiance dont témoignent les habitants

¹ Voir Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité, Rapport 2020 de l'Observatoire. Bruxelles : Bruxelles Prévention & Sécurité, 2021 – Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL.

² La Banque de données Nationale Générale (BNG) est une base de données policières dans laquelle sont enregistrés les faits sur base de procès-verbaux résultant des missions de police judiciaire et administrative. Elle permet de réaliser des comptages sur différentes variables statistiques telles que le nombre de faits enregistrés, les modus operandi, les objets liés à l'infraction, les moyens de transport utilisés, les destinations de lieu, etc.

³ La loi du 18 mars 2014 relative à la gestion de l'information policière (M.B.,28 mars 2014) dite « loi BNG », permet l'élargissement des modalités d'encodage aux informations liées aux victimes, qui est actuellement en cours de développement au sein de la Police fédérale.

 $[\]label{eq:loss_equation} 4 \qquad \underline{\text{http://www.parlement.brussels/wp-content/uploads/2019/07/07-20-D\%C3\%A9claration-gouvernementale-parlement-bruxellois-2019.pdf.}$

⁵ ROCHE S., « Expliquer le sentiment d'insécurité : pression, exposition, vulnérabilité et acceptabilité », in Revue française de science politique, 1998, Vol. 48, n°2, p. 303.

⁶ Voir BPS (Bruxelles Prévention & Sécurité), Résultats de l'enquête régionale de sécurité 2018 - Sentiment d'insécurité et victimation vécus par les résidents, navetteurs et touristes en Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles, 2019.

Christophe Mincke, « Insécurité et sentiment d'insécurité à Bruxelles », in Brussels Studies [En ligne]. Collection générale, n° 39, mis en ligne le 28 juin 2010, consulté le 07 décembre 2021. URL : http://journals.openedition.org/brussels/772 ; DOI : https://doi.org/10.4000/brussels.772.

⁸ L'expérience de victimation est le « fait que le répondant ait ou non été dans un délai prédéfini victime d'un acte criminel sur sa personne ou ses biens. » – Voir CIPC, Les enquêtes de victimation à l'échelle internationale, 2006, p. 17.

⁹ CIPC, ibid, p. 29.

envers les acteurs de la chaîne de prévention et de sécurité. Elles peuvent également permettre d'identifier certains facteurs nourrissant le sentiment d'insécurité individuel et les préoccupations en termes de sécurité, afin de mieux comprendre les besoins en matière de sécurité ainsi que les potentiels effets de la victimation sur les individus. Finalement, elles représentent également un outil permettant de produire des données sur les délits relativement rares et sous-déclarés (par ex. les violences intrafamiliales) 10.

C'est donc dans ce cadre d'amélioration de l'image de la criminalité et de la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale que l'Observatoire de Bruxelles Prévention et Sécurité a instauré un cycle alternatif d'enquêtes de sécurité et de victimation. Ainsi, la première Enquête Régionale de Sécurité (ERS) « Votre regard sur la sécurité » s'est déroulée en 2018 auprès de la population bruxelloise et a mené à une publication reprenant l'analyse des résultats. La présente publication se place dans la continuité du précédent travail et présente les résultats de l'enquête menée en 2020.

Après une brève présentation des aspects méthodologiques de l'enquête, qui s'est déroulée dans un contexte exceptionnel de crise sanitaire et de restrictions des activités, ce rapport présentera les perceptions, les craintes et préoccupations des individus afin d'apporter des éléments de réponse à la question : « Que signifie 'se sentir' en (in)sécurité en Région de Bruxelles-Capitale ? ».

Dans un second temps, ce rapport fera état de la victimation vécue au cours des douze derniers mois, au niveau de la prévalence des victimes et de la nature des faits subis, ainsi que des conséquences éventuelles sur le sentiment d'insécurité. Les réactions en cas de victimation seront également abordées pour apporter des éléments de réponse

à la question : « Quand porte-t-on plainte et pourquoi (pas) ? ». Enfin, seront abordées les mesures de protection et de gestion du risque de victimation mobilisées, ainsi que les besoins en matière de sécurité exprimés par les personnes interrogées.

Nous terminerons en formulant quelques recommandations à l'attention des autorités et acteurs de la chaîne de prévention et de sécurité.



Chapitre 1 Aspects méthodologiques

Scope

De manière générale, la démarche vise à caractériser le sentiment de sécurité et la victimation des résidents, navetteurs et touristes en Région de Bruxelles-Capitale afin de compléter les chiffres de la criminalité enregistrée. Cette enquête se place dans la continuité directe de la première Enquête Régionale de Sécurité réalisée en 2018 par Bruxelles Prévention & Sécurité à destination des résidents, navetteurs et touristes en Région de Bruxelles-Capitale. Le scope est en grande partie identique pour les trois publics cibles 11.

Les questionnaires élaborés sur la base de la première enquête ont été adaptés avec l'appui du Comité d'accompagnement (cf. infra), en regard des priorités de la Déclaration de politique régionale¹² et dans le cadre de la mise en œuvre du *Plan Global de Sécurité et de Prévention* (PGSP) 2021-2024¹³. Les questionnaires comportent un tronc commun pour les trois publics cibles et des spécificités liées aux réalités de chaque public¹⁴. Des ajustements ont également été réalisés pour tenir compte de la situation sanitaire liée au Covid-19 survenue peu avant le lancement de l'enquête (cf. infra).

Comme pour la première édition, les publics cibles de l'enquête sont les résidents¹⁵ (de plus de 15 ans et de moins de 75 ans¹⁶), navetteurs¹⁷ et touristes¹⁸ présents en Région de Bruxelles-Capitale (RBC).

Les informations recueillies sur la sécurité concernent exclusivement la Région de Bruxelles-Capitale. Ceci a bien été spécifié en introduction générale de l'enquête ainsi que dans les questions posées. Les résidents ont, en outre, été interrogés sur différents aspects concernant leur quartier.

Une première partie du questionnaire était consacrée aux informations signalétiques des personnes interrogées (genre, âge, commune de résidence, situation familiale, profession, etc.).

Ensuite, afin de mieux appréhender le sentiment d'insécurité, plusieurs questions étaient posées sur l'appréciation de la sécurité au sein de la Région, la fréquence du sentiment

d'insécurité, les sujets perçus comme étant problématiques en RBC, ainsi que les craintes individuelles en matière de sécurité selon différentes situations, lieux ou modes de transport.

La troisième partie de l'enquête concerne la victimation auto-révélée de faits survenus au cours des douze derniers mois¹⁹, période limitée et généralement choisie dans ce type d'enquête afin de diminuer les biais liés à l'effet de mémoire ou de télescopage temporel²⁰. Plus la période est longue, moins les répondants ont la capacité à se souvenir ou à restituer correctement la nature de leur victimation et le moment précis où le fait est survenu. Le questionnaire vise à récolter la victimation auto-révélée et sa fréquence sur la période de référence; la réaction éventuelle par une plainte suite à ces faits ; ainsi que des données relatives aux lieux où les faits sont survenus (types de lieux et localisation) et, pour certains faits, le lien entre la victime et le(s) auteur(s). Les faits doivent avoir eu lieu exclusivement sur le territoire de la RBC et couvrent une délinquance ou des incivilités qui ont une forte probabilité d'occurrence²¹ : les atteintes aux biens (vols de véhicules, cambriolages, vols sans violence), les atteintes à l'intégrité physique (coups et blessures), les violences psychologiques/verbales (insultes, menaces, harcèlement moral, harcèlement dans l'espace public), les atteintes à l'intégrité sexuelle (harcèlement sexuel, attentats à la pudeur avec/sans violence, viols) et les discriminations.

En dehors des plaintes, les réactions des répondants suite à des épisodes de victimation ont été précisées à travers les motifs de signalement ou non-signalement des faits dont ils ont été victimes et leur recours - ou non - à une aide autre que policière.

Enfin, les répondants ont été interrogés, d'une part, sur les mesures de protection qu'ils mettent en place (comportements ou mesures physiques) pour se sentir plus en sécurité en RBC ou dans leur quartier, et d'autre part, sur leurs besoins pour se sentir plus en sécurité ou afin de mieux réagir en cas de victimation (types d'aide, informations, conseils, etc.).

BPS (Bruxelles Prévention & Sécurité), Résultats de l'enquête régionale de sécurité 2018 - Sentiment d'insécurité et victimation vécus par les résidents, navetteurs et touristes en Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles, 2019. Consultable sur : https://bps-bpv.brussels/sites/default/files/2020-03/OBPS_Re%CC%81sultats%20de%20 l%27enque%CC%82te%20re%CC%81gionale%20de%20se%CC%81curite%CC%81%202018_0.pdf p. 8.

¹² http://www.parlement.brussels/wp-content/uploads/2019/07/07-20-D%C3%A9claration-gouvernementale-parlement-bruxellois-2019.pdf.

https://bps-bpv.brussels/sites/default/files/2021-03/1507-BPS%20-%20PGSP-FR-AS.pdf.

Pour les faits de victimation par exemple, les touristes et navetteurs n'ont pas été interrogés sur la survenue d'un cambriolage, étant donné que leur domicile n'est pas supposé se situer en RBC.

¹⁵ Résidents : population composée des personnes âgées d'au moins de 15 ans et de moins de 75 ans, résidant dans les ménages privés de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC), indépendamment de leur nationalité ou de leur langue.

¹⁶ La restriction d'âge supérieure à 75 ans n'était pas d'application dans la première enquête. Elle a été appliquée ici aux résidents en raison des méthodes de passation de l'enquête et de la limitation d'accès des personnes plus âgées à ces moyens.

¹⁷ Navetteurs : population composée des personnes qui travaillent en Région de Bruxelles-Capitale et qui sont domiciliées en dehors de celle-ci.

¹⁸ Touristes : population composée des personnes qui résident habituellement en dehors de la RBC et qui, au moment de l'enquête, auront passé au moins une nuit (et moins d'un an) dans la RBC.

¹⁹ La période de référence est donc mi-2019 à mi-2020

²⁰ Le télescopage est le phénomène par lequel les enquêtés modifient leurs souvenirs du moment des incidents. (Manuel sur les enquêtes de victimation – Nations Unies, 2009).

²¹ ZAUBERMAN R. et ROBERT Ph., « Les enquêtes de victimation en Europe », in Économie et statistique, 2011, n°448-449, p. 96.

Influences de la pandémie de Covid-19 et des mesures sanitaires mises en place

Le marché public permettant la désignation d'un prestataire de services pour la réalisation de cette enquête a été réalisé entre la fin de l'année 2019 et le début de l'année 2020. Les conditions en ont donc été établies avant la crise sanitaire. Toutefois, des adaptations ont été apportées dans le processus afin de prendre en compte à la fois les contraintes liées au suivi du projet, mais également les restrictions en vigueur à cette période et leur implication sur le bon déroulement de l'enquête et sur les thématiques abordées.

Il a par conséquent été indispensable d'adapter la méthode de passation des enquêtes, qui avaient été réalisées en face à face lors de la première édition de l'enquête régionale de sécurité à destination des personnes physiques. Le choix a donc été porté sur une méthode mixte (cf. *infra*).

De plus, les questionnaires ont été revus afin de prendre en considération la crise sanitaire à plusieurs niveaux. Ainsi, des questions ou précisions spécifiques ont été intégrées, en relation avec la crise sanitaire directement ou avec ses implications (ex. les périodes de confinement à domicile). Certaines questions ont donc été dédoublées afin de cibler soit la période de crise sanitaire soit la situation hors période de crise sanitaire, tandis que pour les faits de victimation subis, la précision de la période (confinement ou horsconfinement à domicile) a été ajoutée.

Moyennant ces ajouts, nous avons décidé de conserver la période de référence des 12 derniers mois pour la victimation auto-révélée. Au moment du déploiement de l'enquête (entre juillet et septembre 2020, voir détails *infra*), des conditions de restriction de circulation, d'accès à certains services ou de tenue de certaines activités étaient en place, et

pour certaines l'étaient depuis plusieurs mois. Cela a donc un impact important sur la période des « 12 mois précédant l'enquête ». Pour les résidents, les périodes de confinement au domicile et la limitation des déplacements, la fermeture des commerces, de l'Horeca et l'annulation des évènements récréatifs, ainsi que la mise en place du télétravail systématique dans les fonctions où cela était possible ont eu un impact important sur la vie quotidienne de l'ensemble de la population (déplacements, activités, etc.); et donc par extension sur la perception de la sécurité et sur les potentielles formes de victimation subies. Pour les navetteurs, la fréquentation de la RBC pour raisons professionnelles a été fortement modifiée à partir de mi-mars 2020 étant donné la généralisation du télétravail et la modification des habitudes de transport (report du transport en commun vers le transport individuel). En ce qui concerne les touristes, les mesures de restriction d'accès au territoire qui ont également été mises en place au cours de cette période ont fortement limité le tourisme étranger en RBC, tandis que la fermeture des activités culturelles ou récréatives, notamment, ont limité l'attrait pour le tourisme belge en RBC.

Nous sommes bien conscients que la situation exceptionnelle de crise sanitaire a une influence sur les résultats de cette enquête, à la fois sur la partie liée au sentiment de sécurité, mais également sur la victimation auto-déclarée, et qu'une comparaison avec une situation « normale » peut être rendue complexe. Toutefois, au-delà des considérations proprement liées au contexte du moment de l'étude, il convient de mettre en perspective dans les résultats de la présente étude la persistance de préoccupations déjà mises en avant dans la précédente analyse ainsi que l'importance de certaines préoccupations ayant émergé au cours de cette période particulière.

Comité d'accompagnement

Un comité d'accompagnement²² a été mis en place dans le cadre de l'étude dans le but d'assurer une information et un suivi relatif au projet. Celui-ci a été consulté trois fois au cours du projet²³: avant le lancement de la récolte des données pour l'élaboration des questionnaires à destination des trois publics; puis au milieu de la période d'enquête afin de présenter un état

des lieux intermédiaire de la récolte des données ; et, enfin, suite à la clôture de la phase de récolte des données, pour la première analyse des données réalisée par le prestataire. Le comité d'accompagnement a également été consulté pour la relecture avant publication de la présente analyse produite par l'Observatoire de Bruxelles Prévention & Sécurité.

3 Déroulement de la collecte de données

Le bureau d'études Dedicated²⁴ a été désigné comme prestataire de services pour mener l'enquête suite à un marché public lancé début 2020 par Bruxelles Prévention & Sécurité. Le projet a démarré au printemps 2020. La période de passation des questionnaires s'est tenue du 10 juillet au 9 octobre 2020.

La collecte des données pour les différents publics cibles s'est déroulée en plusieurs étapes, comme expliqué ci-dessous.

Résidents: Une combinaison de trois méthodes de sondage a été mise en place, à savoir 1.064 enquêtes par CAWI²⁵ (entre le 10 et le 27/07/2020)²⁶; 1.021 enquêtes par CATI²⁷ (entre le 17/08 et le 05/09/2020)²⁸; et 403 enquêtes par CAPI²⁹ (entre le 12/09 et le 09/10/2020) afin de compléter les quotas non remplis³⁰ (pour un total de 2.488 enquêtes).

Navetteurs : La totalité des 611 enquêtes auprès des navetteurs a été réalisée par CAWI (entre le 20/08 et le 08/09/2020).

Touristes: La totalité des 460 enquêtes auprès des touristes a été réalisée par CAWI (entre le 12/09 et le 09/10/2020).

Les questionnaires ont été proposés aux répondants en plusieurs langues (français et néerlandais pour les résidents et navetteurs, auxquelles ont été rajoutés l'anglais, l'allemand, l'italien et l'espagnol pour les touristes).

Les durées moyennes d'administration des enquêtes ont été les suivantes :

- > 19 minutes en ligne, 37 minutes par téléphone et 43 minutes en face à face pour les résidents.
- > 16 minutes en ligne exclusivement pour les navetteurs.
- > 14 minutes en ligne exclusivement pour les touristes.

Le taux d'acceptation de participation a été de 6-7% globalement. Le taux d'abandon au cours du remplissage du questionnaire était relativement élevé (environ 25%), probablement en raison de la durée du questionnaire.

²² Le comité d'accompagnement était constitué de partenaires institutionnels de la RBC (Bruxelles Environnement, Bruxelles Propreté, Bruxelles Mobilité, Perspective Brussels/ IBSA, visit.brussels, equal.brussels, SIAMU) de partenaires policiers (PFP/DRI, PFP/DCA, représentants des zones de police), de représentants des services communaux, du Parquet de Bruxelles, des sociétés de transport public (STIB, De Lijn, TEC, SNCB et de partenaires institutionnels spécialisés (CCC/Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, UNIA).

²³ En raison des conditions sanitaires au moment de la mise en place du projet, il a été nécessaire d'adapter les moyens de consultation du comité d'accompagnement, à savoir des réunions en visio-conférence et une consultation électronique (10/05/2020, 03/09/2020 et 03/12/2020).

^{24 &}lt;u>www.dedicated.be</u>.

²⁵ CAWI: Computer Assisted Web Interview.

²⁶ Les invitations à l'enquête CAWI ont été envoyées en plusieurs sessions pour obtenir 15.500 e-mails envoyés en plusieurs vagues afin d'obtenir le quota prévu (10 juillet : 10.000 envois, 17 juillet : 5.500 envois, 2 relances effectuées : 18 juillet : 2.400 envois, 24 juillet : 1,250 envois. Taux de réponse : 5,5%).

²⁷ CATI: Computer Assisted Telephone Interview.

²⁸ Les enquêtes n'ont pas été réalisées au cours de la période du 15/07 et du 15/08, étant donné que la période n'est pas propice à la réalisation de ce type d'enquête en raison des vacances d'été.

²⁹ CAPI: Computer Assisted Personal Interview

³⁰ Une évaluation de l'avancement des enquêtes au regard de l'échantillon initialement déterminé sur la base des critères sélectionnés a été réalisée après la réalisation des enquêtes CAWI ainsi qu'après la réalisation des enquêtes CATI.

4 Échantillonnage

Dedicated a procédé à l'échantillonnage des trois populations à interroger de sorte que les échantillons soient représentatifs de la population réelle. Le bureau a réalisé les enquêtes sur le terrain selon les méthodes sélectionnées (*cf. supra*)³¹.

Le tableau suivant reprend l'ensemble des aspects techniques liés à la mise en œuvre de l'enquête et aux méthodes de récolte des données.

Public cible	Résidents	Navetteurs	Touristes
Taille de l'échantillon	2.488	611	460
Seuil de fiabilité des résultats	98,0%	96,0%	95,4%
Public exclu	Les mineurs de moins de 15 ans	Les mineurs de moins de 15 ans	Les mineurs de moins de 15 ans
	Les personnes âgées de plus de 75 ans		Les touristes n'ayant pas passé au moins une nuit en Région bruxelloise ou étant sur le territoire depuis plus d'un an
Critères de représentativité	Proportionnel au genre ³² Proportionnel à l'âge ³³ Proportionnel à la population par Cluster Belfius ^{34, 35} et Zone de police Proportionnel à la population par structure du ménage ³⁶ Non-proportionnel suivant les groupes sociaux CIM ³⁷ (1/3 d'échantillon par catégorie : groupes 1-2, 3-5, 6-8)	Proportionnel à la région de domicile ³⁸ Non proportionnel suivant le moyen de transport ³⁹	Représentativité par rapport à l'ensemble de la population de touristes selon le pays de résidence ⁴⁰
Base de sondage (données)	Statistiques de population (IBSA/Statbel : Registre national)	Enquête sur les forces de travail (EFT) (Statbel)	Statistiques de fréquentation des hébergements (IBSA)
Période de travail de terrain	10 - 27/07 CAWI 17/08 - 05/09 CATI 12/09 - 09/10 CAPI	20/08 - 08/09 CAWI	21/08 - 14/09 CAWI

Pour les enquêtes CAWI, tous les répondants ont été recrutés aléatoirement dans le panel de Dedicated et de ses partenaires. Pour les enquêtes CATI, les répondants ont été sélectionnés aléatoirement, d'une part, dans les annuaires téléphoniques pour les lignes fixes (65%) et, d'autre part, dans des listings spécifiques pour les mobiles (35%). Pour les enquêtes CAPI, les enquêtes ont été réalisées suivant la procédure de « random walk » : sur la base des quotas géographiques établis, des points de chute sont établis sur la RBC et une routine de sélection est suivie par les enquêteurs afin de supprimer toute subjectivité dans le recrutement des répondants. Un maximum de 10 enquêtes est réalisée par point de chute. Si l'enquête ne pouvait être réalisée sur le moment, un rendez-vous pouvait être pris pour réaliser l'enquête en personne ou par téléphone utitérieurement.

- 32 Pour le genre, les répondants avaient la possibilité de choisir : « Homme », « Femme » et « Autre ». L'analyse vis-à-vis de la modalité « Autre » n'est pas possible étant donné le faible nombre de répondants.
- Réparties par tranches d'âges (sur la base des statistiques de population issues de Statbel) : 15-24 ans, 25-44 ans, 45-64 ans, 65-74 ans.
- Pour pouvoir caractériser les particularités intra-régionales des 19 communes bruxelloises, celles-ci ont été classifiées suivant la typologie définie par Belfius (Belfius Research, *Typologie socio-économique des communes 2017-2018* https://research.belfius.be/wp-content/uploads/2018/06/Typologie-des-communes-FR_tcm_78-150618.pdf) en 5 Clusters: (1) communes résidentielles du Nord-Ouest (Berchem-Sainte-Agathe, Evere, Ganshoren, Jette, Koekelberg): (2) communes résidentielles du Sud-Est (Auderghem, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre): (3) communes de la « première couronne » (Etterbeek, Ixelles, Saint-Gilles, Saint-Josse-Ten-Noode): (4) communes en reconversion industrielle du Canal (Anderlecht, Forest, Molenbeek-Saint-Jean, Schaerbeek): (5) Bruxelles Ville.
- 35 Voir également Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité, *Guide méthodologique de l'Observatoire. Analyse et image des phénomènes.* Bruxelles : Bruxelles : Prévention & Sécurité, 2020. Consultable sur : https://bps-bpv.brussels/sites/default/files/2021-01/BPS-Guide%20M%C3%A9thodologique_FR_AS.pdf.
- 36 Réparties suivant les catégories (sur la base des statistiques de population Statbel structurées par IBSA) : isolés, couples avec enfant(s), couple sans enfant, familles monoparentales, autres.
- Centre d'informations sur les médias (CIM): « La définition des groupes sociaux s'effectue à l'aide d'un ratio calculé sur base de la profession du principal responsable des revenus (PRR) et sur son niveau d'instruction. La population est rangée par ordre de la valeur prise par la combinaison des deux variables (voir détails ci-après) puis découpée en huit groupes d'effectifs sensiblement égaux sensiblement, parce que l'on ne peut découper les individus en morceaux. Par convention, on appelle "groupe 1", le groupe correspondant au domaine de valeurs les plus élevées (et donc au niveau professionnel et/ou au niveau d'instruction le plus élevé) et "groupe 8", celui qui correspond aux valeurs les plus basses » (https://www.cim.be/sites/default/files/Media/CrossMedia/Documents/cim_methodo_es_17-18_fr_1.pdf)
- 38 Répartie en Région wallonne et Région flamande
- 39 Réparti suivant l'utilisation du moyen de transport principal utilisé pour se rendre en RBC : 2/3 voitures et 1/3 transports en commun.
- 40 Réparti comme suit : Belgique (hors Bruxelles), France, Espagne, Royaume-Uni, Etats-Unis, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Autres.

5 Statistiques mobilisées

En ce qui concerne l'analyse statistique, les méthodes utilisées ont été l'analyse univariée (fréquences simples) pour l'ensemble des variables du questionnaire et l'analyse bivariée pour les croisements des variables pertinentes avec les caractéristiques des répondants. Pour les croisements réalisés, les résultats des tests statistiques seront indiqués via les valeurs suivantes :

Khi²: il s'agit du test d'indépendance entre deux variables, c'est-à-dire du test pour déterminer s'il n'existe aucun lien statistique entre elles ;

p-value : en admettant que le test conduit au rejet de l'hypothèse que les variables sont indépendantes, la p-value exprimerait la probabilité de se tromper en affirmant que les deux variables ne sont pas indépendantes alors qu'elles le sont. Une valeur p<5% signifie donc qu'il y a au moins 95% de chance que la corrélation trouvée ne soit pas due au hasard ;

ddl (degré de liberté): correspondant au nombre d'informations ne pouvant être expliqué par un modèle⁴¹.

Contrôles de qualité

Dedicated a utilisé plusieurs systèmes de vérification pour assurer la qualité des réponses fournies par les panélistes avant, pendant et après les phases de réalisation des enquêtes sur le terrain, et ce pour chacun des moyens de sondage utilisés (CAWI, CATI, CAPI).

Avant le début des phases de récolte de données, les questionnaires ont été vérifiés de manière approfondie sur la base de différents profils de répondants. C'est-à-dire que pour chaque public cible, les questionnaires dans leur version en ligne ont été vérifiés (affichage, enchaînement des questions, introduction des réponses, etc.) dans le but de contrôler la bonne programmation des filtres dynamiques⁴².

Au cours des phases de réalisation des enquêtes, d'autres contrôles ont été effectués (en continu ou à intervalles réguliers). Pour les enquêtes CAWI, des filtres ont été appliqués sur le système d'encodage des réponses sur la base de critères de vitesse de remplissage 43, de remplissage « automatique » 44 et de cohérence des réponses 45. Pour les enquêtes CATI, des contrôles en continu ont été appliqués en temps réel ou sur base des enregistrements des questionnaires téléphoniques avec application des critères de vitesse et de remplissage « automatique » comme pour les enquêtes en ligne. Pour les enquêtes CAPI, une formation des enquêteurs en face-à-face a été réalisée et le suivi des résultats obtenus par les enquêteurs de terrain a fait l'objet d'un contrôle quotidien par les superviseurs des équipes (complétude, encodage, taux de refus, etc.).

7 Précautions et biais méthodologiques

Tout d'abord, la **représentativité** de l'échantillon signifie que, pour les critères sur lesquels la représentativité est nécessaire, la population de l'étude respecte des proportions similaires à la population réelle⁴⁶. La **précision** des mesures est la marge d'erreur à considérer quand les résultats sont extrapolés d'un échantillon de la population vers la population totale qu'il représente.

Les résultats de l'ERS 2020 permettent de lire les résultats au niveau de l'ensemble de la RBC avec une marge d'erreur de 1,96% pour les résidents, 3,99% pour les navetteurs et 4,90% pour les touristes.

⁴¹ Pour le test au Khi?, le degré de liberté correspond au nombre de cellules devant être complétées pour être en mesure de remplir toutes les cellules du tableau servant au calcul de la valeur du test. Le principe du test est de calculer l'écart entre les données obtenues et les données théoriques que l'on obtiendrait si les deux variables étaient totalement indépendantes.

⁴² Les filtres dynamiques déterminent l'enchaînement de certaines (sous)questions conditionnellement aux réponses fournies.

⁴³ Vérification de la durée de remplissage du questionnaire, afin d'éliminer les questionnaires qui auraient été remplis dans une durée trop inférieure à la moyenne (i.e. « speeders »).

⁴⁴ Vérification et élimination des questionnaires donnant systématiquement les mêmes notes à toutes les questions (i.e. « straightliners »).

⁴⁵ Réponses ouvertes incompréhensibles ou injurieuses, incohérence âge/profession, incohérence groupe social, informations manquantes (profil, etc.).

⁴⁶ Dans le cas présent, un redressement a été réalisé sur les échantillons de population, à savoir l'application de pondérations aux individus dans le but de rétablir la distribution de l'échantillon observé par rapport à la distribution de la population de référence.

D'autres précautions doivent être prises en considération dans la lecture des résultats :

> Fiabilité et véracité des informations

Comme pour toute enquête, certains biais peuvent exister concernant les réponses fournies.

Premièrement, le répondant pourrait signaler des faits antérieurs à la période d'étude (à savoir, les 12 mois précédant la date d'administration du questionnaire).

Deuxièmement, des problèmes de qualification des faits peuvent survenir dans les réponses (ex. se dire victime d'un vol alors qu'il s'agit d'une perte d'objet) ou une mauvaise compréhension de l'intitulé des questions. C'est d'autant plus probable lorsque le questionnaire est administré sur internet, étant donné l'impossibilité de demander des précisions aux enquêteurs⁴⁷ quant à la compréhension des intitulés.

Troisièmement, malgré les contrôles de qualité détaillés plus haut au regard des réponses apportées aux différents questionnaires, il subsiste une possibilité que certains répondants aient apporté des réponses incohérentes (par ex. sélectionner toutes les réponses extrêmes⁴⁸ pour remplir le questionnaire au plus vite).

> Contexte de l'étude et adaptation des modes de sondage

L'étude a été menée entre les mois de juillet et d'octobre 2020, c'est-à-dire dans un contexte de crise sanitaire inédit. Les enquêtes de terrain ont été menées au sortir d'une période de confinement strict de la population et dans une période où de nombreuses restrictions étaient encore en application. Au moment de l'élaboration de l'enquête, des adaptations ont notamment dû être prévues dans les modes de sondage (à ce moment-là, il n'était pas envisageable de réaliser l'ensemble des enquêtes en face à face étant donné les restrictions des contacts interpersonnels liées à la lutte contre la propagation du virus).

La sélection des répondants est donc différente dans le cadre de la présente enquête de celle menée en 2018. En effet, en 2018, les répondants des trois publics cibles avaient été interrogés en face à face ou par téléphone (uniquement pour une partie des résidents) sur la base de stratification géographique (pour les résidents, par zone de police et par quartier⁴⁹) et par respect de quotas de profils de la population⁵⁰. La comparaison entre les résultats de la

présente enquête et ceux de la précédente est donc difficile, étant donné ces adaptations des conditions de sondage.

> Caractéristiques individuelles des répondants

Le genre peut par exemple influencer la manière de répondre à certaines questions, tout particulièrement lorsqu'il s'agit d'atteintes à l'intégrité sexuelle. En effet, il y a parfois une gêne exprimée plus spécifiquement par les femmes quant à certaines questions considérées comme trop intimes et détaillées. La possibilité était toutefois laissée aux répondants de ne pas répondre à cette série de questions. Les retours de terrain ont montré que certaines questions (ou certaines sous-questions comme la fréquence des faits ou les liens intrafamiliaux avec l'auteur) paraissaient trop sensibles pour les répondants, en face à face ou même par téléphone.

⁴⁷ Lorsque c'était possible (en raison de la clarté de l'interface internet par exemple), des informations explicatives étaient disponibles pour les différentes questions (définitions, exemples, etc.) afin de faciliter la compréhension univoque des questions posées.

⁴⁸ Le terme extrême est utilisé ici pour décrire la disposition des réponses sur le questionnaire en ligne. En effet, certains répondants sélectionnent par exemple toutes les réponses situées le plus à gauche de l'écran de manière systématique dans le but de remplir l'enquête au plus vite.

⁴⁹ La répartition par quartiers (tels que décrits par le monitoring des quartiers (IBSA) https://monitoringdesquartiers.brussels/) n'était pas réalisable étant donné le mode d'enquête.

BPS (Bruxelles Prévention & Sécurité), Résultats de l'enquête régionale de sécurité 2018 - Sentiment d'insécurité et victimation vécus par les résidents, navetteurs et touristes en Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles, 2019, p. 10. Consultable sur : https://bps-bpv.brussels/sites/default/files/2020-03/0BPS_Re%CC%81sultats%20de%20 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27 | 16/27



Chapitre 2 Sentiment de sécurité et d'insécurité

Cette partie regroupe une série de questions relatives à la perception personnelle ou sentiment de sécurité ou d'insécurité. Une première série de questions adressée aux différents publics cibles concerne l'appréciation de la sécurité sur le territoire et la fréquence des situations où ceux-ci se sentiraient en insécurité. Ensuite, les préoccupations en termes de sécurité ont été questionnées, à savoir l'importance accordée à certains sujets que les répondants pourraient juger problématiques ou la place qu'ils pourraient accorder à la criminalité par rapport à d'autres sources d'inquiétude.

Appréciation de la sécurité

À la question fermée, « De manière générale, en Région de Bruxelles-Capitale, quelle est votre appréciation de la sécurité ? »⁵¹, 33% des résidents et 20% des navetteurs interrogés ont déclaré avoir une « bonne » ou « très bonne » appréciation de la sécurité en RBC. Les touristes ont, eux, été questionnés sur leur appréciation de la sécurité avant le dernier séjour et après le(s) séjour(s) en RBC⁵², afin d'interroger l'influence du séjour sur la perception de la sécurité de ce public. 71% ont déclaré avoir une « bonne » ou « très bonne » appréciation de la sécurité en RBC, que ce soit avant ou après leur séjour. Les touristes ont donc le regard le plus positif quant à la sécurité au sein du territoire.

1 résident sur 3 1 navetteur sur 5 7 touristes sur 10



TRÈS BONNE

ont une (très) bonne appréciation de la sécurité en RBC

FIGURE 1 **« De manière générale, en Région de Bruxelles-Capitale, quelle est votre appréciation de la sécurité ? » ;** Échantillon Résidents total.

TRÈS BONNE



FIGURE 2 « De manière générale, en Région de Bruxelles-Capitale, quelle est votre appréciation de la sécurité ? » ; Échantillon Navetteurs total.



FIGURE 3 « De manière générale, avant votre dernier séjour, quelle était votre appréciation de la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale ? » ; Échantillon Touristes total.



FIGURE 4 « De manière générale, quelle est votre appréciation de la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale après votre/vos séjour(s) ? » ; Échantillon Touristes total.



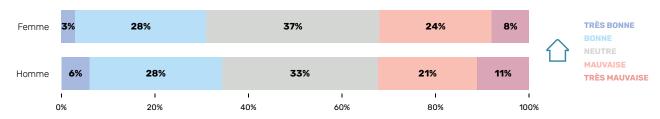
⁵¹ Modalités de réponse : « Très mauvaise », « Mauvaise », « Neutre », « Bonne », « Très bonne ».

^{52 «} De manière générale, avant votre dernier séjour, quelle était votre appréciation de la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale ? » ; « De manière générale, quelle est votre appréciation de la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale après votre/vos séjour(s) ? »

L'appréciation de la sécurité peut être liée aux caractéristiques individuelles des répondants. Premièrement, le genre⁵³ et l'âge⁵⁴ ont une influence sur l'appréciation chez les résidents, mais pas chez les navetteurs et les touristes⁵⁵. Ainsi, chez les résidents, les hommes ont proportionnellement plus tendance

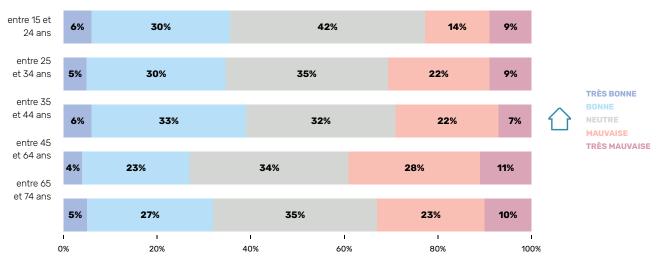
que les femmes à considérer la sécurité très mauvaise (11% H vs 8% F) ou très bonne (6% H vs 3% F), les femmes ayant plus tendance à adopter une position neutre. Au niveau de l'âge, ce sont les 45-64 ans et les 65-74 ans qui sont les plus négatifs, tandis que les 15-24 ans sont les moins négatifs.

FIGURE 5 **« De manière générale, en Région de Bruxelles-Capitale, quelle est votre appréciation de la sécurité ? » ; Échantillon Résidents total vs genre.**



Source : BPS/OBPS

FIGURE 6 **«** De manière générale, en Région de Bruxelles-Capitale, quelle est votre appréciation de la sécurité ? » ; Échantillon Résidents total vs âge.



Source : BPS/0BPS

En ce qui concerne les résidents, le lieu de domicile (catégorisé, dans cette enquête, selon les clusters définis par Belfius) a une influence sur l'appréciation de la sécurité ⁵⁶. Les résidents de la Ville de Bruxelles (Cluster 5) et des communes en reconversion industrielle du canal (Cluster 4) ont une appréciation plus souvent très négative que ceux des autres clusters, tandis que les résidents des communes résidentielles du Sud-Est (Cluster 2) et des communes de la première couronne (Cluster 3) ont plus souvent une appréciation positive de la sécurité.

⁵³ Lien très significatif entre le genre et le degré d'appréciation de la sécurité (p<0.01, Khi²=23.0, ddl=4).

⁵⁴ Lien très significatif (p<0.01, Khi²=53.3, ddl=16).

⁵⁵ Alors que chez les navetteurs et les touristes l'analyse croisée ne montrait pas de lien avec le genre, cette analyse n'a pas pu être réalisée pour l'âge en raison des faibles effectifs.

⁵⁶ Lien très significatif (p<0.01, Khi²=50.2, ddl=16).

SENTIMENT DE SÉCURITÉ ET D'INSÉCURITÉ

FIGURE 7 Clusters de communes bruxelloises.

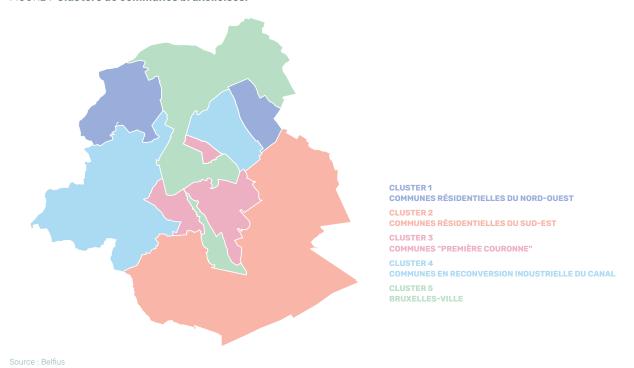
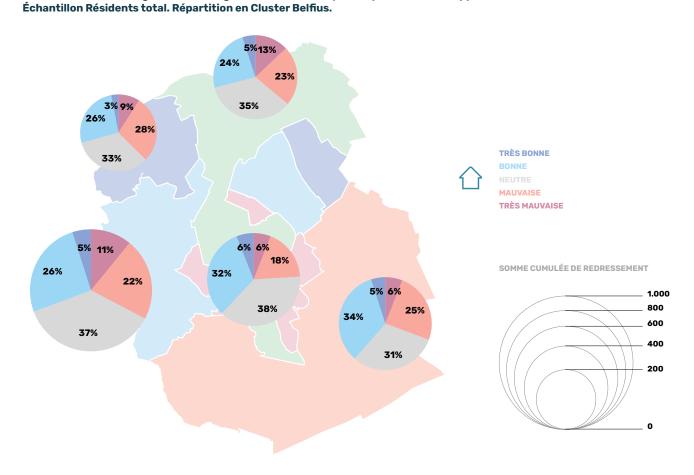


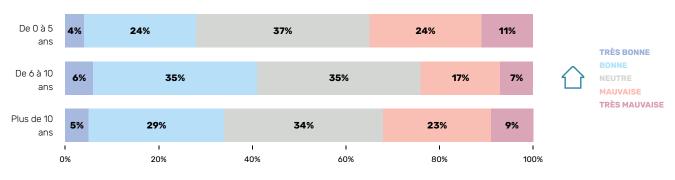
FIGURE 8 « De manière générale, en Région de Bruxelles-Capitale, quelle est votre appréciation de la sécurité ? »;



Source : BPS/OBPS

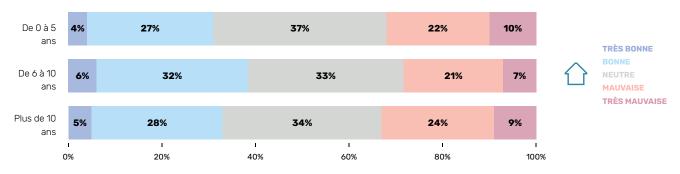
La durée du vécu aussi bien au sein de la Région bruxelloise que du quartier joue également un rôle sur cette appréciation. Les résidents qui habitent en Région bruxelloise (ou dans leur quartier) depuis 6 à 10 ans ont plus souvent une bonne appréciation de la sécurité, tandis que les résidents qui y habitent depuis très peu de temps en ont une appréciation plus négative.

FIGURE 9 « De manière générale, en Région de Bruxelles-Capitale, quelle est votre appréciation de la sécurité ? » ; Échantillon Résidents total vs vécu en RBC.



Source: BPS/OBPS

FIGURE 10 **« De manière générale, en Région de Bruxelles-Capitale, quelle est votre appréciation de la sécurité ? »** ; **Échantillon Résidents total vs vécu dans le quartier.**



Source : BPS/OBPS

En ce qui concerne les navetteurs, aucun lien significatif entre la région d'origine et l'appréciation de la sécurité en RBC n'a pu être mis en avant. Le croisement des données avec le moyen de transport principalement utilisé par le navetteur affiche une relation peu significative ⁵⁷, mais on peut toutefois noter que les navetteurs utilisant principalement la voiture ont une appréciation très négative de la sécurité (13%) plus fréquente que les navetteurs utilisant principalement les transports en commun (7%).

Pour les touristes, le lien entre l'appréciation de la sécurité et la durée du séjour ou le pays d'origine n'a pas pu être démontré en raison de trop faibles effectifs.



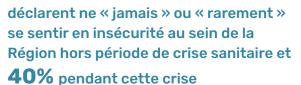
En ce qui concerne l'enquête précédente (ERS 2018), on peut rappeler que, à la même question posée aux trois publics, 48% des résidents, 45% des navetteurs et 77% des touristes interrogés avaient déclaré avoir une « bonne » ou « très bonne » appréciation de la sécurité en RBC. Il apparaît donc que l'appréciation pour les résidents et les navetteurs est moins positive en 2020 que celle qui avait été déclarée lors de l'enquête de 2018⁵⁸.

Des constats similaires à ceux présentés dans cette enquête avaient été observés au niveau des caractéristiques des répondants au niveau du genre ou de l'âge. Toutefois, l'effet de la durée du vécu des résidents sur le territoire de la Région était alors significatif, avec un lien inversement proportionnel entre l'appréciation positive de la sécurité au sein de la Région et la durée de vie sur le territoire (« plus le répondant a vécu sur le territoire, moins il a une appréciation positive de la sécurité », avec une stabilisation de l'appréciation de la sécurité – positive ou négative – au-delà de 5 ans de vie dans la Région). L'effet de la durée du séjour sur le territoire de la Région pour les touristes n'était pas significatif lors de la première enquête, mais une appréciation plus positive pour les plus courts séjours était toutefois mentionnée.

2 Sentiment d'insécurité

Comme expliqué en introduction, la période de crise sanitaire a été prise en compte dans le questionnaire, avec un dédoublement de certaines questions afin d'inclure ce contexte spécifique et de tenter d'en déterminer les effets sur le sentiment d'insécurité. Aux questions fermées « Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale (1) de manière générale, c'està-dire hors période de crise sanitaire ? (2) spécifiquement en période de crise sanitaire »^{59 60}, 35% des résidents déclarent ne « jamais » ou « rarement » se sentir en insécurité au sein de la Région hors période de crise sanitaire. Un chiffre qui atteint 40% pour la période de crise. À l'opposé, 22% des résidents se sentent de manière « fréquente » ou « continue » en insécurité sur le territoire hors période de crise, pour 21% en période de crise. En ce qui concerne les navetteurs, 23% déclarent ne « jamais » ou « rarement » se sentir en insécurité au sein de la Région hors période de crise et 27% en période de crise ; tandis que 28% d'entre eux se sentent de manière « fréquente » ou « continue » en insécurité sur le territoire hors période de crise et 27% en période de crise.

35 % des résidents 🗀



Un premier élément peut donc être dégagé ici concernant l'influence de la crise sanitaire sur la fréquence du sentiment d'insécurité sur les différentes populations fréquentant la RBC (ici, résidents et navetteurs). Il apparaît que le sentiment d'insécurité déclaré en période de crise est moins fréquent qu'en dehors de la crise sanitaire. Il sera intéressant d'étudier les potentielles raisons menant à cette diminution du sentiment d'insécurité dans la suite de cette analyse.

De plus, les résidents ont été invités à s'exprimer sur le sentiment d'insécurité par rapport à leur quartier, afin d'obtenir des informations sur un échelon de vie plus local (la notion de quartier étant laissée à la propre interprétation des répondants). À la question fermée « Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité sur le territoire de votre quartier ? », ils sont beaucoup plus nombreux à avoir déclaré ne « jamais » ou « rarement » se sentir en insécurité sur le territoire de leur quartier (54%), et ce partout sur le territoire de la Région (*cf. infra*).

⁵⁸ Il convient de rappeler que la comparaison stricte des résultats entre les deux enquêtes est soumise à caution, étant donné les variations apportées dans le processus de passation de l'enquête et les échantillons des différents publics. De plus, une proportion importante des intitulés de questions ou des modalités de réponse a été modifiée entre les deux enquêtes.

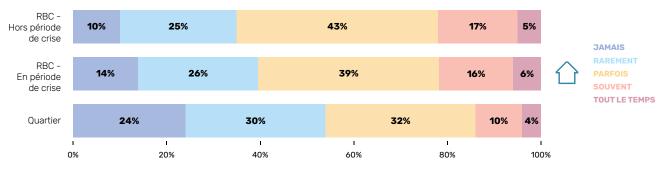
⁵⁹ Ces deux questions ont été posées séparément de la manière suivante : (1) « Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale de manière générale, c'est-à-dire hors période de crise sanitaire ? » ; (2) « Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale spécifiquement en période de crise sanitaire ? ». Pour plus de simplicité dans la lecture, ces deux modalités ont ici été rassemblées dans le texte.

⁶⁰ Il est évidemment complexe d'imaginer les répondants dissocier totalement le sentiment de sécurité du contexte de crise sanitaire. Le but de ce dédoublement est de récolter une information permettant de pointer une éventuelle tendance liée plus spécifiquement au contexte de crise sur le sentiment d'insécurité des répondants, étant donné la prégnance de ce contexte et l'influence de cette situation inédite sur le quotidien des répondants.

Plus d'1 résident sur 2 🔒

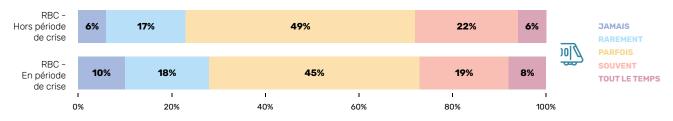
déclare ne « jamais » ou « rarement » se sentir en insécurité sur le territoire de son quartier

FIGURE 11 (haut & centre) « Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale (haut) de manière générale, c'est-à-dire hors période de crise sanitaire ? (centre) spécifiquement en période de crise sanitaire ? » (bas) « Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité sur le territoire de votre quartier ? » ; Échantillon Résidents total.



Source - RPS/ORPS

FIGURE 12 « Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale (haut) de manière générale, c'est-à-dire hors période de crise sanitaire ? (bas) spécifiquement en période de crise sanitaire ? » ; Échantillon Navetteurs total.



Source : BPS/OBPS

En ce qui concerne les touristes, la question n'a été posée que de manière générale, étant donné les restrictions de circulation ne permettant pas ou peu le tourisme en RBC à partir du début de la crise sanitaire. Plus de 60% des touristes ont déclaré ne « jamais » ou « rarement » se sentir en insécurité sur le territoire de la RBC, tandis que moins de 18% ont exprimé s'être senti de manière « fréquente » ou « continue » en insécurité. Parmi ces derniers 18%, il a été demandé « À quel(s) moment(s) ? »⁶¹, et plus de 60% ont indiqué « Uniquement la nuit » ou « Dès le début de la soirée et la nuit ».

Plus de 6 touristes sur 10 📋

ont déclaré ne « jamais » ou « rarement » se sentir en insécurité sur le territoire de la Région

FIGURE 13 « Durant votre séjour, vous est-il arrivé de vous sentir en insécurité sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale ? » ; Échantillon Touristes total.



Source : BPS/OBPS

Le sentiment d'insécurité est également lié aux caractéristiques individuelles des répondants. Chez les résidents, le sentiment d'insécurité varie en fonction du genre⁶². Les hommes sont proportionnellement plus nombreux à ne jamais ou rarement se sentir en insécurité au sein de la Région (39%) que les femmes (30%). Cette relation n'est toutefois pas significative au niveau du sentiment d'insécurité au sein du quartier, où le sentiment de sécurité est globalement meilleur que vis-à-vis de la Région. La relation entre le sentiment d'insécurité au niveau de la Région et le genre n'est pas significative pour les navetteurs, même si on peut observer un plus grand pourcentage d'hommes ne se sentant jamais en insécurité (8%) que de femmes (4%). Chez les touristes, le sentiment d'insécurité varie en fonction du genre⁶³. Dans le cas des touristes, ce sont les hommes (10%) qui ont déclaré de manière plus fréquente que les femmes (3%) se sentir tout le temps en insécurité.

Pour les résidents, le sentiment d'insécurité varie également avec les groupes sociaux CIM⁶⁴, avec les groupes correspondant au niveau professionnel et/ou au niveau d'instruction le moins élevé qui déclarent plus fréquemment ne jamais éprouver un sentiment d'insécurité au niveau de la Région (11%) que les groupes aux valeurs les plus élevées (7%).

En ce qui concerne les résidents, le cluster de domicile a une influence sur l'appréciation de la sécurité par les résidents⁶⁵ (cf. cartes infra). Les résidents des communes résidentielles du Sud-Est (Cluster 2) et des communes en reconversion industrielle du canal (Cluster 4) affirment plus souvent ne jamais ou rarement se sentir en insécurité (en dehors de la période de crise), tandis que les résidents de la Ville de Bruxelles (Cluster 5) se sentent plus souvent en insécurité. Ce dernier constat est également valable pour la période de crise, où les résidents de la Ville de Bruxelles ont éprouvé plus fréquemment un sentiment d'insécurité que ceux des autres clusters. En revanche, aucun lien entre le sentiment d'insécurité et les autres caractéristiques individuelles des navetteurs et touristes n'a pu être montré⁶⁶.

Les résidents des communes résidentielles du Sud-Est et des communes en reconversion du canal affirment plus souvent ne « jamais » ou « rarement » se sentir en insécurité



- 61 Question fermée ; modalités de réponse : « Uniquement la nuit », « Dès le début de la soirée et la nuit », « Tout le temps ».
- 62 Lien très significatif (p<0.01, Khi²=29.5, ddl=4).
- 63 Lien très significatif (p<0.01, Khi²=12.9, ddl=4).
- 64 Lien très significatif (p<0.01, Khi²=23.3, ddl=8).
- 65 Lien très significatif (p<0.01, Khi²=41.0, ddl=16).
- 66 L'analyse croisée ne montrait pas de lien ou n'a pas pu être réalisée en raison de petits effectifs.

FIGURE 14 « Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale de manière générale, c'est-à-dire hors période de crise sanitaire ? » ; Échantillon Résidents total. Répartition en Cluster Belfius.

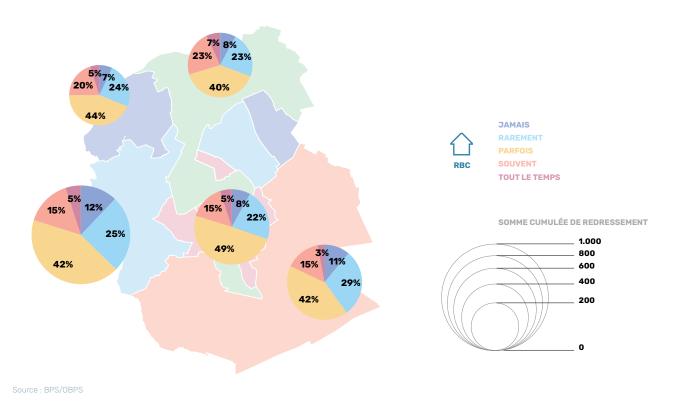
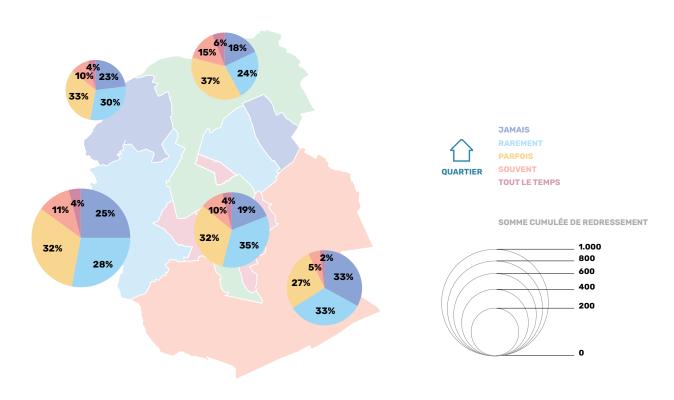


FIGURE 15 « Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité sur le territoire de votre quartier ? » ; Échantillon Résidents total. Répartition en Cluster Belfius.



Source : BPS/OBPS



Dans l'enquête menée en 2018, un peu plus d'un résident et navetteur sur trois avaient déclaré ne « jamais » se sentir en insécurité au sein de la Région. 79% des touristes disaient de même. A contrario, 12% des résidents et 10% des navetteurs se sentaient de manière « fréquente » ou « continue » en insécurité sur le territoire. On constate donc dans le cadre de cette enquête une augmentation de la fréquence du sentiment d'insécurité, avec principalement une proportion beaucoup plus faible de répondants déclarant ne jamais se sentir en sécurité. Le constat concernant l'effet du genre sur le sentiment de sécurité des résidents était déjà le même, en ce sens où les femmes étaient déjà proportionnellement plus nombreuses à se sentir en insécurité en Région bruxelloise que les hommes. C'était également le cas pour les navetteurs, ce qui n'a pas pu être mis en avant dans la présente enquête. Pour les résidents, un lien entre la durée du vécu en RBC et le sentiment d'insécurité avait été démontré : plus longtemps ils avaient habité en RBC, plus ils se sentaient en insécurité comparativement à ceux qui y résidaient depuis moins longtemps. Ce lien n'est pas ressorti dans l'enquête 2020. Pour un vécu similaire en RBC, l'effet de l'âge des résidents avait également été mis en avant, avec les 45-64 ans qui étaient les plus nombreux à se sentir fréquemment en insécurité. De même, ce lien significatif n'est pas apparu dans la présente enquête.

Lien avec la victimation

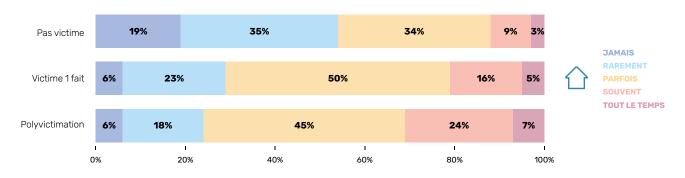
Si le sentiment d'insécurité varie significativement selon les caractéristiques des répondants (cf. supra), la victimation au cours des douze derniers mois a également un impact sur le sentiment d'insécurité : les répondants ayant été victimes au cours des douze derniers mois sont plus nombreux à se sentir en insécurité. En croisant le sentiment d'insécurité avec le niveau de victimation, on remarque que la fréquence d'insécurité est plus élevée pour les victimes d'un ou plusieurs faits⁶/. Ainsi, les personnes ayant vécu au moins un épisode victimaire durant l'année, quelle qu'en soit la nature, éprouvent un sentiment d'insécurité fréquent ou continu dans une proportion bien plus élevée (21% pour les victimes d'un fait et 31% pour les victimes de plusieurs faits) que les non-victimes (12%). Cela se vérifie également au niveau des navetteurs⁶⁸, avec une proportion plus importante de navetteurs éprouvant un sentiment d'insécurité fréquent ou

continu pour les victimes d'un (29%) ou plusieurs faits (33%) que pour les navetteurs n'ayant pas été victimes (15%). Ce lien très significatif est également vérifié chez les touristes⁶⁹, avec un sentiment beaucoup plus négatif des touristes ayant été victimes d'un (19%) ou plusieurs faits (54%) que de ceux n'ayant été victimes d'aucun fait (4%).

La fréquence du sentiment d'insécurité des résidents est plus élevée pour les victimes d'un ou plusieurs fait(s)



FIGURE 16 « Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale de manière générale, c'est-à-dire hors période de crise sanitaire ? » ; Échantillon Résidents total vs niveau de victimation.



⁶⁷ Lien très significatif (p<0.01, Khi²=229.0, ddl=8).

⁶⁸ Lien très significatif (p<0.01, Khi²=36.8, ddl=8).

⁶⁹ Lien très significatif (p<0.01, Khi²=132.3, ddl=8

Problématiques régionales et de quartier

À la question fermée « En Région de Bruxelles-Capitale, les sujets suivants constituent-ils selon vous un problème?», les trois groupes cibles ont pu s'exprimer sur l'importance⁷⁰ de

différentes problématiques⁷¹ en Région bruxelloise⁷². Pour les résidents, la question a été dédoublée pour cibler également le niveau de leur quartier⁷³.



En 2018, la question avait été posée différemment afin de permettre aux groupes cibles de s'exprimer sur la fréquence à laquelle ils se sentaient « gênés » par des situations liées à l'espace public en Région de Bruxelles Capitale. Il en ressortait qu'une proportion importante de résidents, navetteurs et touristes étaient plus majoritairement gênés par des aspects liés à la circulation (circulation routière intense, vitesse excessive dans la circulation), par des aspects liés à l'environnement (le manque de propreté, la pollution) ou aux incivilités (comportements irrespectueux, vandalisme). Dans cette optique, il a été décidé dans la présente enquête d'adjoindre à ces propositions d'autres aspects liés aux thématiques développées dans le cadre du *Plan Global de Prévention et de Sécurité* et d'autres priorités mises en avant par les membres du comité d'accompagnement ou dans le cadre de la Déclaration de Politique Régionale, afin de sonder la population de manière plus large.

Parmi les sujets considérés comme des problèmes « très importants » ou « assez importants » en RBC par une grande partie de la population des résidents, on retrouve :

- des incivilités
 - « Vandalisme » pour 73% ;
 - « Comportements irrespectueux » pour 72%.
- > mais aussi des aspects liés à l'environnement
 - « Propreté de l'espace public » pour 72% ;
 - « Pollution » pour 69% ;
 - « Nuisances sonores / bruit » pour 60%.

Les résidents pointent également certains problèmes liés :

-) à l'espace public
 - « Harcèlement de rue / insultes dans l'espace public » pour 69%;
 - « Sécurité routière (vitesse des véhicules, comportements inciviques des conducteurs, etc.) » pour 65%;
 - Trafic, usage de stupéfiants ou consommation d'alcool dans l'espace public (respectivement 64%, 61% et 54%).
-) ainsi qu'aux vols
 - « Vols (autres que cambriolage) » pour 68%;
 - et « Cambriolages » pour 65%.

Pour 7 résidents sur 10 🗅

les incivilités et les problématiques liées à l'environnement sont des problèmes (très) importants en RBC

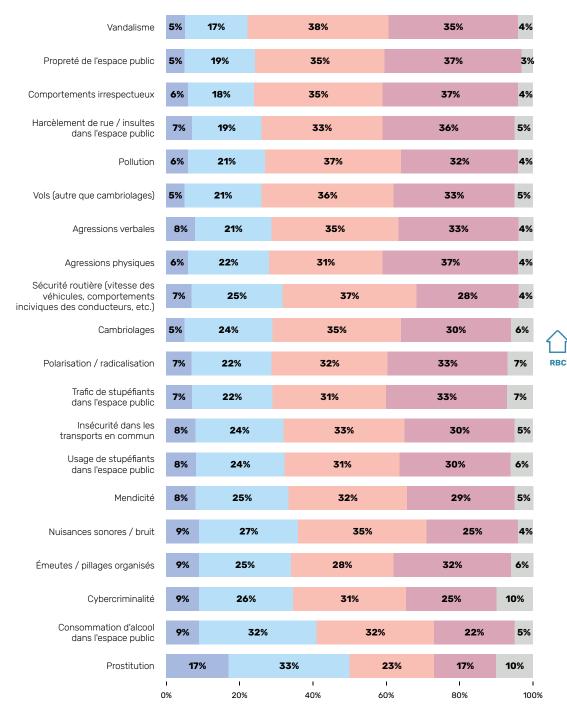
^{70 «}Vous pouvez considérer qu'il s'agit + [Modalités de réponse] : 'd'un problème très important', 'd'un problème assez important', 'd'un problème peu important', 'qu'il ne s'agit pas du tout d'un problème', 'vous pouvez également ne pas avoir d'avis/ne pas avoir d'opinion à ce propos'. »

⁷¹ Pour plus de clarté par rapport à une des propositions, une définition de « polarisation / radicalisation » a été fournie aux répondants en explication de cette question : « le renforcement des oppositions entre des personnes ou des groupes dans la société qui résulte ou peut résulter en (une augmentation) des tensions entre ces personnes ou groupes et engendrer des risques pour la sécurité sociale » (PGSP 2016-2020, BPS).

⁷² Les sujets sélectionnés se rapportent aux différentes thématiques du *Plan Global de Sécurité et Prévention 2021-2024* (https://bps-bpv.brussels/sites/default/files/2021-03/1507-BPS%20-%20PGSP-FR-AS.pdf).

⁷³ Question fermée : « Sur le territoire de votre quartier, les sujets suivants constituent-ils selon vous un problème ? Vous pouvez considérer qu'il s'agit d'un problème : [...] »

FIGURE 17 « En Région de Bruxelles-Capitale, les sujets suivants constituent-ils selon vous un problème ? Vous pouvez considérer qu'il s'agit d'un problème : [...] ? » ; Échantillon Résidents total.



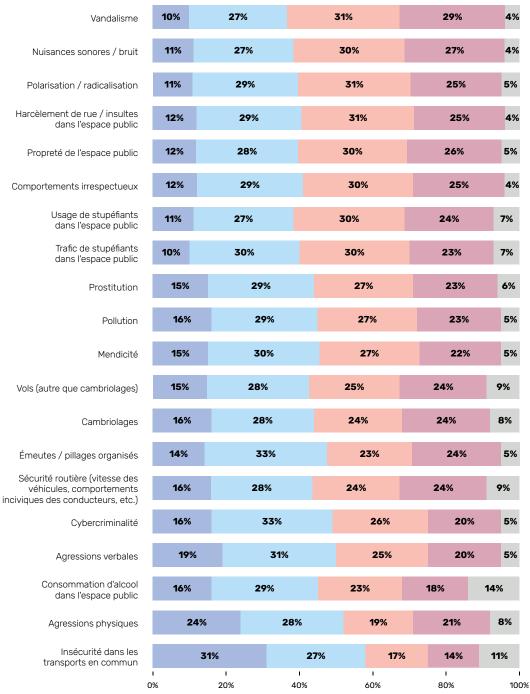
PAS DU TOUT
UN PROBLÈME
PEU IMPORTANT
ASSEZ IMPORTANT
TRÈS IMPORTANT
SANS AVIS

Source : BPS/OBPS

En ce qui concerne les sujets considérés comme des problèmes « très importants » ou « assez importants » sur le territoire du quartier par une grande proportion de résidents, on note une diminution conséquente des chiffres pour l'ensemble des sujets évoqués. L'échelle d'évaluation (RBC vs quartiers) a donc une influence sur la perspective des sujets abordés. On retrouve ici également les sujets liés aux nuisances et incivilités et à l'environnement, comportant un aspect de proximité plus direct dans le territoire géographique du quartier :

- > « Vandalisme » pour 59%;
- > « Nuisances sonores / bruit » pour 57%;
- > « Propreté de l'espace public » pour 55%;
- > « Comportements irrespectueux » pour 54%.
- Le « harcèlement de rue / insultes dans l'espace public » représente également un sujet de préoccupation important au niveau du quartier pour 55% des résidents.

FIGURE 18 « Sur le territoire de votre quartier, les sujets suivants constituent-ils selon vous un problème ? Vous pouvez considérer qu'il s'agit d'un problème : [...] ? » ; Échantillon Résidents total.



QUARTIER

PAS DU TOUT UN PROBLÈME PEU IMPORTANT ASSEZ IMPORTANT TRÈS IMPORTANT SANS AVIS

Source : BPS/OBPS

Les résidents ont également été interrogés sur leur degré de préoccupation personnelle à l'égard de différents grands thèmes (cohésion sociale⁷⁴, criminalité, emploi, environnement, logement, mobilité et santé), au travers de la question fermée « Quel est votre degré de préoccupation

personnelle par rapport aux thèmes suivants pour le territoire de la Région Bruxelles-Capitale sur une échelle de 1 à 5 (1 étant pas du tout préoccupant, 5 étant extrêmement préoccupant, et '?' si sans avis) » 75 .

⁷⁴ Une définition du concept de cohésion sociale a été fournie aux répondants en complément à cette question : « Cohésion sociale : capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation. » (Conseil de l'Europe > Index FR ; https://www.coe.int).

⁷⁵ Le graphique ne reprend pas la catégorie sans avis, qui représente entre 8 et 12% du total des répondants par thème.

SENTIMENT DE SÉCURITÉ ET D'INSÉCURITÉ

Les résultats concernant les différents thèmes sont globalement similaires, malgré le contexte où une préoccupation générale pour la santé régnait et où des restrictions liées à la pandémie de Covid-19 avaient été mises en place. Notons que la criminalité est le thème que les résidents considèrent le plus souvent comme « extrêmement préoccupant » (25%). Les thèmes de la santé et de l'environnement sont ceux que la population considère le moins souvent comme « pas du tout préoccupants ». On remarque par ailleurs que le degré de préoccupation est assez élevé concernant les différents thèmes. Ceci va dans le même

sens que les questions précédentes, dans lesquelles un nombre élevé de sujets évoqués étaient souvent considérés comme des problèmes « importants » ou « très importants » pour la RBC, et où le sentiment d'insécurité (singulièrement des résidents et des touristes) apparaissait comme fréquent voire très fréquent. Rappelons toutefois que la période de l'enquête (au sortir d'un confinement strict à domicile et dans une situation de restriction des activités professionnelles et/ou personnelles) peut avoir eu un effet non-négligeable sur la perception et le sentiment des répondants.

FIGURE 19 « Quel est votre degré de préoccupation personnelle par rapport aux thèmes suivants pour le territoire de la Région Bruxelles-Capitale sur une échelle de 1 à 5 » ? ; Échantillon Résidents total.



Source : BPS/0BPS

Les sujets considérés comme problématiques (« très important » ou « assez important ») sont similaires chez les navetteurs par rapport aux résidents avec :

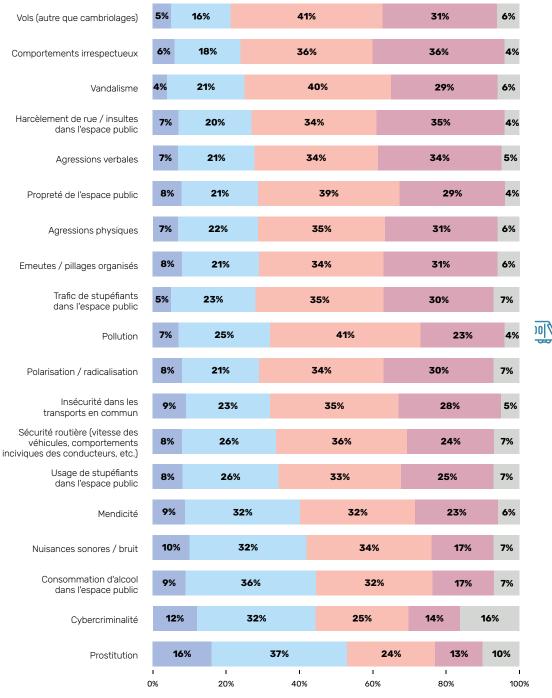
- > les « comportements irrespectueux » (71%);
- > le « vandalisme » (69%);
-) le « harcèlement de rue / insultes dans l'espace public » (68%);
-) la « propreté de l'espace public » (67%), etc.

On note toutefois que le sujet le plus problématique pour les navetteurs est les « vols (autre que cambriolage) » pour 72%.

Les vols sont un problème (très) important en RBC pour **7 navetteurs sur 10**



FIGURE 20 « En Région de Bruxelles-Capitale, les sujets suivants constituent-ils selon vous un problème ? Vous pouvez considérer qu'il s'agit d'un problème : [...] ? » ; Échantillon Navetteurs total.



UN PROBLÈME
PEU IMPORTANT
ASSEZ IMPORTANT
TRÈS IMPORTANT
SANS AVIS

PAS DU TOUT

Source : BPS/OBPS

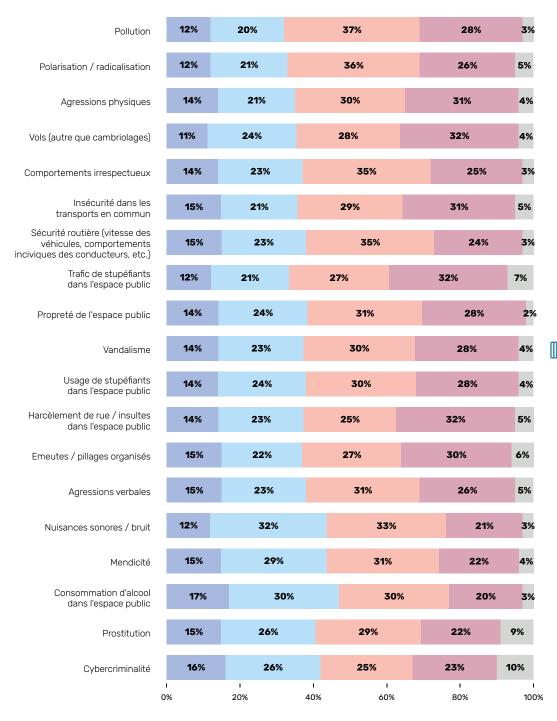
Pour les touristes, les sujets les plus problématiques (« très important » ou « assez important ») sont similaires et reflètent bien les préoccupations associées à une expérience de courte durée, à des lieux de visite ou à l'évènementiel, avec parmi les plus problématiques :

- > la « pollution » (65%);
-) les « agressions physiques » (60%);
- > les « vols » (60%);
- > les « comportements irrespectueux » (60%);
-) I' « insécurité dans les transports en commun » (59%);
-) la « sécurité routière » (59%).

Un élément à noter toutefois, est la préoccupation pour le sujet « polarisation / radicalisation » (61%, deuxième sujet le plus important), probablement encore influencé par les attentats commis en 2016.

La polarisation/radicalisation est un problème (très) important en RBC pour 6 touristes sur 10

FIGURE 21 « En Région de Bruxelles-Capitale, les sujets suivants constituent-ils selon vous un problème ? Vous pouvez considérer qu'il s'agit d'un problème : [...] ? » ; Échantillon Touristes total.



PAS DU TOUT
UN PROBLÈME
PEU IMPORTANT
ASSEZ IMPORTANT
TRÈS IMPORTANT
SANS AVIS

Source : BPS/0BPS

Peurs en matière de sécurité

Les répondants ont eu l'occasion de s'exprimer librement à la suite de la guestion ouverte : « Quel(s) fait(s) craignez-vous le plus, personnellement, en matière de sécurité en Région de Bruxelles-Capitale? »⁷⁶. Un résident sur cinq n'a pas répondu à cette question (20,1%), tout comme 18,4% des navetteurs et 15.3% des touristes.

1 résident sur 10 1 navetteur sur 10 2 touristes sur 10



déclarent ne craindre aucun fait en particulier en RBC

11,9% des résidents ainsi que 9,5% des navetteurs et 22,9% des touristes ont répondu ne craindre aucun fait particulier (« rien ») ou ont déclaré explicitement se sentir en sécurité en RBC. A contrario. 14.1% des résidents. 8.1% des navetteurs et 9% des touristes ont évoqué un sentiment d'insécurité général en RBC sans précision de faits particuliers (« tout »).





Les agressions (sans précision sur leur nature) et les vols figurent parmi les craintes les plus exprimées par les trois publics

Les deux principales craintes évoquées dans les trois groupes par rapport à des faits spécifiques sont les agressions (sans précision sur leur nature)⁷⁷ et les vols⁷⁸. La crainte des agressions a été évoquée par 14,7% des résidents, 27,2% des navetteurs et dans une moindre mesure par les touristes (seulement 8%). La peur d'être victime de vol concerne plus particulièrement les touristes (18,2%) mais représente une crainte importante pour les résidents (14,6%) et les navetteurs (13,9%). De plus, ces deux catégories (agressions et vols) étaient également citées conjointement dans de nombreux cas. Les cambriolages ont également été cités par 4% des résidents.

Des craintes par rapport à la situation sanitaire ont été évoquées par

1 navetteur sur 10



Certaines craintes par rapport à la situation sanitaire mais aussi au respect des règles qui en découlent ressortent également parmi les réponses. Ont ainsi été évoquées la peur d'être contaminé, des craintes liées au non-respect des mesures (port du masque, distanciation, etc.), ou à l'application des mesures (contrôles). Cette catégorie de crainte est plus élevée pour les navetteurs : 9,7% d'entre eux l'ont mentionnée contre 4,4% de résidents et 5,7% de touristes. La proportion élevée pour les navetteurs est probablement liée à leur fréquentation de lieux considérés comme potentiellement à risque durant la période de l'enquête (ex. transports en commun, lieux de

1 touriste sur 10 🗂

déclare craindre les attentats terroristes

Les attentats terroristes apparaissent encore comme une crainte importante pour les touristes. Ils ont été mentionnés par 11,8% d'entre eux, tandis qu'ils apparaissent beaucoup moins souvent dans les craintes des autres publics (2,5% des résidents et 3,9% des navetteurs).

Parmi les craintes citées de manière moins fréquente se trouvent notamment la catégorie des « comportements déviants »79 sans qu'il soit possible d'en dégager un comportement spécifique.

Les accidents de la route ou plus généralement la sécurité routière est évoquée par un faible nombre de répondants (5,3% des navetteurs, 3,8% des résidents et 1,4% des touristes), alors que lorsque la question est spécifiquement posée (cf. infra), les répondants indiquent que ces situations génèrent des peurs pouvant mener à des comportements d'évitement.

Dans le regroupement par modalité, les agressions sans précisions quant à leur nature ont été regroupées dans la catégorie « agressions (nature indéterminée) », tandis que lorsque les précisions étaient présentes, ces faits ont été regroupés dans les catégories précises (« agressions physiques », « agressions verbales », « agressions sexuelles »).

⁷⁸ Dans le regroupement par modalité, la catégorie « vol » reprenait toutes les réponses mentionnant le vol ou une forme de vol (ex. pickpocket). La mention spécifique du cambriolage (ou autre « vol à domicile ») fait l'objet d'une catégorie spécifique

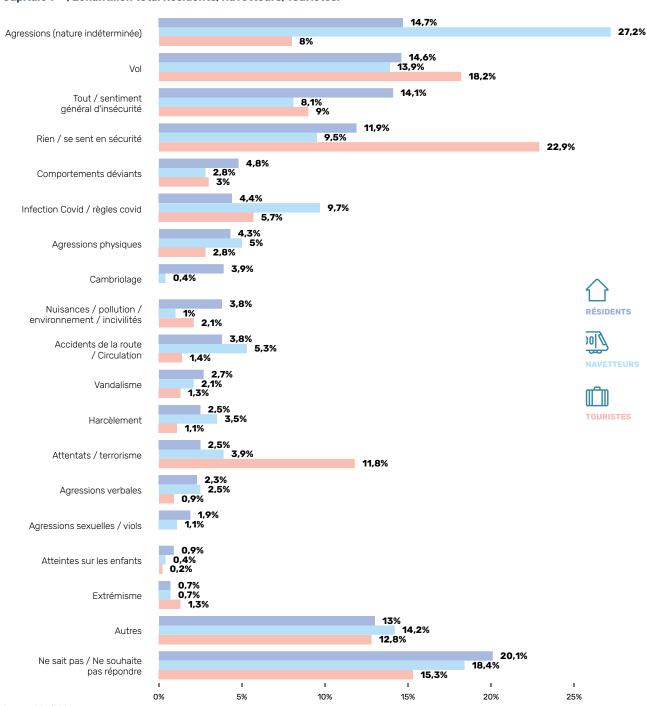
Dans cette catégorie étaient reprises les réponses mentionnant un comportement lié à une consommation de produits stupéfiants ou d'ivresse, par exemple.

SENTIMENT DE SÉCURITÉ ET D'INSÉCURITÉ

Les répondants ont également mentionné des considérations « environnementales » (mention de nuisances, pollution, etc.) dans moins de 5% des cas (3,8% des résidents), alors que ces sujets étaient considérés parmi les problèmes les plus souvent jugés comme importants (cf. supra). Le constat est le même pour le vandalisme, les agressions verbales ou le harcèlement, qui sont évoqués par moins de 3% des répondants.

Parmi les « autres » craintes évoquées, on peut mentionner les évocations de publics spécifiques de manière parfois stigmatisante ou discriminatoire (ex. « groupes de jeunes », « sans-abris », « immigration », etc.). Certaines périodes ou localisations spécifiques (ex. « la nuit », « les transports en commun », le « centre-ville », etc.) ont également été citées sans être pour autant liées à un fait et sans qu'il soit possible de dégager une tendance générale. Finalement, d'autres faits ont également été évoqués de manière moins fréquente : « discrimination » (ex. vis-à-vis des touristes), « émeutes », « agressions sexuelles ».

FIGURE 22 **« Quel(s) fait (s) craignez-vous le plus, personnellement, en matière de sécurité en Région Bruxelles-Capitale ? »** ; Échantillon total Résidents, Navetteurs, Touristes.





Dans la précédente enquête, les agressions (sans précision quant à leur nature), et les vols sans violence figuraient déjà parmi les craintes les plus exprimées par les répondants des trois groupes. La peur d'être victime d'un vol concernait déjà davantage les touristes (28,7%) que les résidents (7,5%) et navetteurs (25,4%), ce qui est le cas encore aujourd'hui. Toutefois, la crainte d'un vol a augmenté pour les résidents par rapport à la précédente enquête (passant de 7,5% en 2018 à 14,6% en 2020), tandis qu'elle semble avoir diminué pour les navetteurs (de 25,4% en 2018 à 13,9% en 2020). Du côté des résidents, on remarque que le cambriolage n'est plus mentionné de manière spécifique que par 3,9% des résidents, alors qu'il constituait la deuxième crainte en 2018 (22% des résidents). Une hypothèse peut être que la présence accrue des personnes à leur domicile en raison de la crise sanitaire a engendré une diminution de la crainte d'être victime de cambriolage⁸⁰. Dans le même ordre d'idée, on note une diminution de la crainte de harcèlements pour les trois publics (respectivement 12,4%, 9,4% et 13,2% pour les résidents, navetteurs et touristes en 2018 et 2,5%, 3,5% et 1,1% en 2020). Finalement, la crainte des attentats qui figurait également en haut des préoccupations en 2018 pour les touristes (34,6%), les navetteurs (23,3%) et dans une moindre mesure les résidents (8,4%), a largement diminué dans les craintes évoquées en 2020, même si elle reste assez élevée pour les touristes.

5 Situations d'insécurité et stratégies d'évitement

La précédente enquête avait fait ressortir qu'il arrivait régulièrement aux personnes sondées d'éviter certains endroits pour des raisons de sécurité, voire même d'adapter leur emploi du temps ou de rester chez eux par sécurité. Une série de questions a donc été posée dans le cadre de la présente enquête dans le but d'approfondir la compréhension de ce sentiment d'insécurité et des éventuelles stratégies d'évitement mises en place par les différents publics en réaction.

À la question fermée : « En Région Bruxelles-Capitale, vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité dans les situations suivantes : »⁸¹, il était demandé de rapporter le sentiment de sécurité dans certaines situations ou lors de l'utilisation des différents modes de transport, en préalable aux questions relatives aux stratégies d'évitement relatives à ces modes de transport (cf. infra). Il apparaît que la moitié des résidents ne se sentent jamais en insécurité quand ils ou elles se trouvent seul(e)s à leur domicile, tandis que seul un résident sur cinq

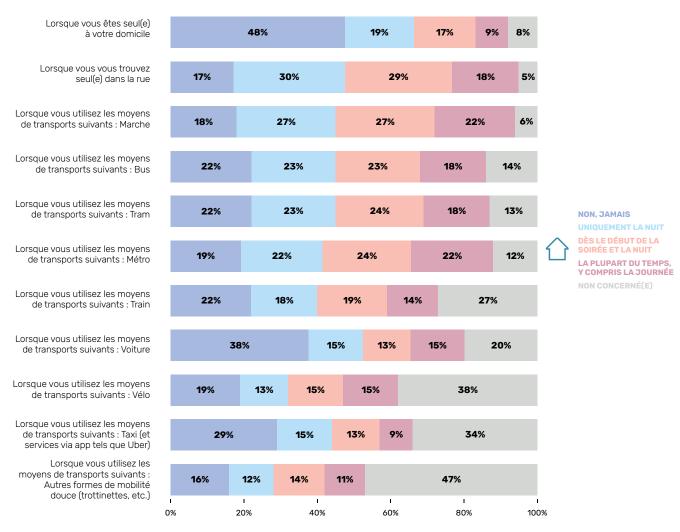
ne se sent jamais en insécurité quand il ou elle se trouve seul(e) dans la rue (17% des résidents, pour seulement 7% des navetteurs et 24% des touristes). Les moyens de transport les moins générateurs de sentiment d'insécurité sont la voiture et le taxi (environ la moitié des utilisateurs ne se sentent jamais en insécurité), tandis que la marche et les transports en commun (métro, tram, bus, train) sont les modes de déplacement les plus générateurs de sentiment d'insécurité pour leurs utilisateurs.

La marche et les transports en commun sont les modes de déplacement les plus générateurs de sentiment d'insécurité pour leurs utilisateurs

⁸⁰ On peut aussi supposer qu'une partie des résidents ayant mentionné « vol » (sans plus de précision) englobe dans ce terme les cambriolages, d'où l'augmentation de cette crainte.

⁸¹ Précision complémentaire : « Si vous n'utilisez pas le mode de transport mentionné ou si vous ne fréquentez pas ce type de lieu, indiquez svp 'non concerné(e)' (NC). »

FIGURE 23 « En Région Bruxelles-Capitale, vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité dans les situations suivantes : [...] ? » ; Échantillon Résidents Total.



Source : BPS/0BPS

Il a également été demandé aux différents publics de détailler les stratégies d'évitement éventuelles qu'ils mettaient en place vis-à-vis de catégories d'espaces en particulier. Ces types d'espace ont été sélectionnés en collaboration avec le comité d'accompagnement pour leurs spécificités vis-àvis du territoire de la Région. On remarque par rapport à ces catégories de lieux que l'ensemble des publics déclare mettre en place des stratégies d'évitement (environ un tiers des résidents et des touristes et un navetteur sur cinq déclarent ne jamais le faire).

FIGURE 24 **«** En Région Bruxelles-Capitale, vous arrive-t-il, pour des raisons de sécurité : d'éviter les endroits suivants par peur des incivilités, des nuisances, des vols ou des agressions ? » ; Échantillon Résidents Total.

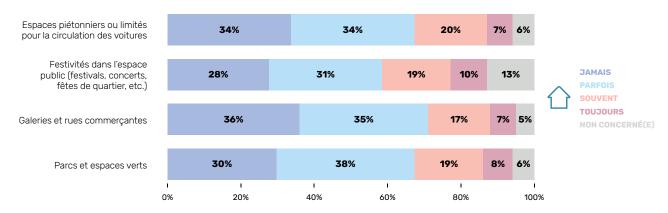
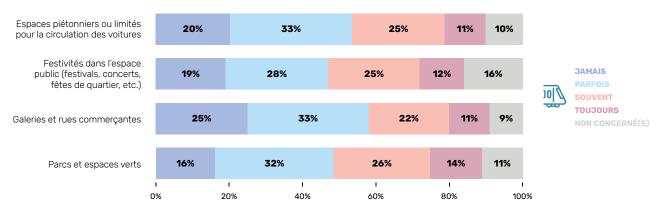


FIGURE 25 « En Région Bruxelles-Capitale, vous arrive-t-il, pour des raisons de sécurité : d'éviter les endroits suivants par peur des incivilités, des nuisances, des vols ou des agressions ? » ; Échantillon Navetteurs Total.



Source - BPS/ORPS

FIGURE 26 « Au cours de votre/vos séjour(s) sur le territoire de la Région Bruxelles-Capitale, vous est-il arrivé pour des raisons de sécurité : d'éviter les endroits suivants par peur des incivilités, des nuisances, des vols ou des agressions ? » ; Échantillon Touristes total.



Source : BPS/OBPS

Les questions suivantes relatives aux stratégies d'évitement de différents modes de transport : « En Région Bruxelles-Capitale, vous arrive-t-il, pour des raisons de sécurité : d'éviter certains modes de transport par peur des (1) agressions (2) accidents ? » (cf. graphiques infra) permettent de constater que ce sont le vélo et les « autres formes de mobilité douce » qui sont les modes les plus évités par les répondants, par peur des accidents. En ce qui concerne les modes évités par peur des agressions, on retrouve ici principalement les transports en commun (métro, tram, bus, train), mais également la marche et le vélo. Cela confirme le sentiment d'insécurité provoqué par chacun des modes de transport tel que décrit supra. Les constats sont similaires pour les navetteurs (sauf pour le train, qui est moins souvent évité par ce public) et les touristes.



Les résidents déclarent éviter :

- le vélo et les autres formes de mobilité douce par peur des accidents;
- les transports en commun, la marche et le vélo par peur des agressions, vols et nuisances

FIGURE 27 **« En Région Bruxelles-Capitale, vous arrive-t-il, pour des raisons de sécurité : d'éviter certains modes de transport par peur des (1) agressions, vols ou nuisances (2) accidents ? » ; Échantillon Résidents Total.**





En 2018, il avait été demandé aux trois publics cibles s'il leur arrivait d'éviter certains endroits pour des raisons de sécurité. Les résidents avaient été en outre interrogés sur leur propension à changer leur emploi du temps ou à rester chez eux par sécurité. Il était apparu que 15% des résidents déclaraient éviter certains endroits pour des questions de sécurité alors que 11% des navetteurs et 5% des touristes évitaient fréquemment ou de manière continue des lieux ne leur inspirant pas confiance. Les résidents qui avaient été victimes d'au moins un fait dans l'année précédant l'enquête étaient également plus nombreux à modifier la plupart du temps leur emploi du temps.

Au niveau des moyens de déplacement, il ressortait que 68,7% des résidents en moyenne n'évitaient aucun moyen de transport (train, tram, métro, bus, taxi, marche, voiture, vélo); une proportion plus importante que dans les résultats de l'enquête 2020. Notons toutefois que la question avait été posée en relation avec le moment de la journée (« jamais », « uniquement la nuit », « dès le début de la soirée et la nuit », « la plupart du temps »). Cela diffère de la question de l'enquête 2020, qui fait référence à la fréquence de l'évitement. La distinction a été faite dans cette présente enquête dans le but d'obtenir des éléments relatifs, d'une part, à la fréquence des comportements d'évitement pour chaque mode ; d'autre part, à la source des évitements, que ce soit lié à la sécurité routière (accidents) ou aux agressions, vols ou nuisances.

L'enquête de 2018 révélait que la marche et le métro étaient les moyens de transport évités la nuit, par un peu plus de 15% des résidents et par 14% des navetteurs et 9% des touristes. Le constat dressé dans la présente enquête va dans le même sens ; la marche et les transports en commun (métro, tram, bus, train) sont les modes de déplacement les plus générateurs de sentiment d'insécurité pour leurs utilisateurs, et sont évités pour des raisons de peur liée aux agressions, vols ou nuisances.



Chapitre 3 Victimation

Aperçu général

71% des résidents interrogés dans le cadre de cette enquête déclarent avoir été victimes au moins une fois dans l'année d'un fait survenu en Région de Bruxelles-Capitale⁸², contre 79% des navetteurs et 53% des touristes.

7 résidents sur 10 8 navetteurs sur 10 1 touriste sur 2



se sont déclarés victimes d'au moins un fait au cours des douze mois précédant l'enquête

FIGURE 28 Prévalence des victimes (%) de faits, survenus en RBC, sur l'échantillon Résidents total au cours des 12 derniers mois.

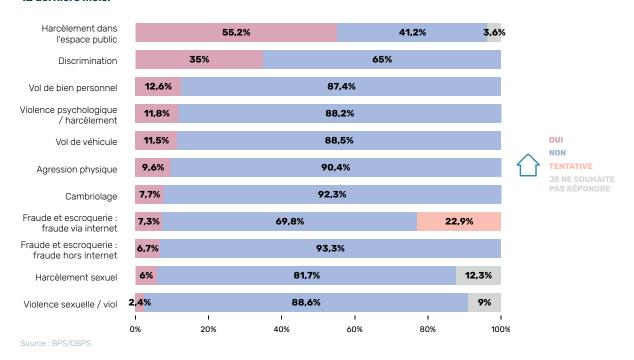
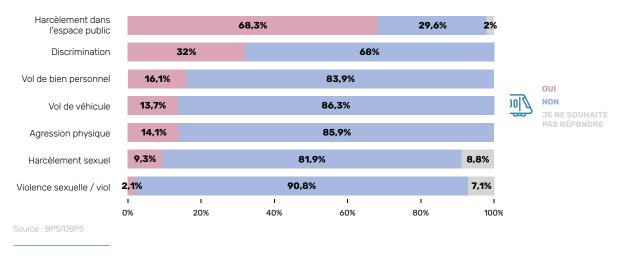


FIGURE 29 Prévalence des victimes (%) de faits, survenus en RBC, sur l'échantillon Navetteurs total au cours des 12 derniers mois.



⁸² Réponse « Oui » concernant au moins un des faits pour lesquels ils ont été interrogés.

FIGURE 30 Prévalence des victimes (%) de faits, survenus en RBC, sur l'échantillon Touristes total au cours des 12 derniers mois.



Source : BPS/OBPS

De manière générale, il s'agit majoritairement de faits de harcèlement dans l'espace public, de discrimination, ainsi que de faits de vols (vols de biens personnels et vols de véhicule) et d'agressions physiques (détails voir *infra*).

Le « harcèlement dans l'espace public » est le fait de victimation le plus important pour l'ensemble des publics, avec 55% des résidents s'en déclarant victimes au cours de l'année précédente en RBC, ainsi que 68% des navetteurs et 43% des touristes. Pour approcher au mieux le harcèlement dans l'espace public, les répondants ont dû indiquer leur fréquence d'exposition en tant que victimes à différents faits⁸³. Ce phénomène a par conséquent été traité dans cette enquête d'une manière spécifique par rapport à l'enquête menée en 2018 et sera décrit dans un point distinct du présent chapitre (*Cf.* 3 Zoom sur le harcèlement dans l'espace public).

De manière générale, les résidents se déclarent le plus souvent victimes de harcèlement dans l'espace public, de discrimination ou de vols (de biens personnels ou de véhicule)

On distingue dès lors une différence entre la victimation déclarée et les craintes exprimées, avec une prévalence du harcèlement dans l'espace public et des discriminations dans la victimation auto-déclarée d'un côté (ces faits n'apparaissant pas dans les craintes les plus exprimées par les différents publics). D'un autre côté, les craintes exprimées concernent majoritairement les délits patrimoniaux (vols, cambriolages) et les agressions (sans précision dans la nature de celles-ci).

35% des résidents ont déclaré avoir été victimes d'au moins un fait de discrimination en RBC dans l'année contre 32% de cas observés chez les navetteurs et 26,3% chez les touristes⁸⁴. Les résultats concernant les faits de discrimination seront présentés plus en détail dans la suite de cette analyse (*Cf.* 4 Zoom sur la discrimination).

Les faits de vol représentent la troisième victimation la plus déclarée par les différents publics (mais à des proportions nettement plus faibles que les deux premières) ; 12,6% des résidents déclarent avoir subi un vol en RBC au cours des douze derniers mois (16,1% des navetteurs et 14,9% des touristes). Les vols de véhicules présentent également une proportion importante de victimation, avec 11,5% des résidents (13,7% des navetteurs et 13,8% des touristes).

⁶³ deuestions, avec 6 intitulés (voir chapitre infra), ont été posées pour constituer la victimation au phénomène de harcèlement dans l'espace public (déclinaison de la question « Au cours des 12 derniers mois en Région Bruxelles Capitale, avez-vous été confronté-e (en tant que victime), à la situation suivante [...] ». Les modalités de réponse étaient les suivantes : « Jamais », « Parfois », « Souvent », « Tout le temps », « Je ne souhaite pas répondre ». Être victime de harcèlement dans l'espace public signifie que le répondant a sélectionné, pour au moins une des 6 questions, une des 3 modalités suivantes : « Parfois », « Souvent » ou « Tout le temps ». Ne pas être victime signifie que le répondant a sélectionné « Jamais » pour toutes les questions auxquelles il a répondu. « Je ne souhaite pas répondre » signifie que le répondant a sélectionné cette modalité pour les 6

⁸⁴ À la question : « Au cours des 12 derniers mois, avez-vous été victime d'une quelconque forme de discrimination en Région Bruxelles-Capitale ? Et si oui, de laquelle ou desquelles ? Plusieurs réponses possibles ».

⁸⁵ Modalités de réponse : « Voiture (camionnette, 4X4, pick-up) » ; « Moto (moto, scooter, cyclomoteur) » ; « Vélo électrique » ; « Vélo» ; « Camion/véhicule lourd » ; « Autre véhicule »

VICTIMATION

La violence psychologique (harcèlement moral)⁸⁶ est le quatrième phénomène au niveau de la victimation soulignée par les résidents de RBC⁸⁷. Les victimations les plus rares concernent, pour les trois publics, les agressions sexuelles/viols^{88,89}. Le harcèlement sexuel⁹⁰ apparaît toutefois comme un phénomène assez présent pour les résidents et les navetteurs⁹¹ (respectivement 6% et 9%), comme certains éléments le montrent également dans la partie spécifique relative au harcèlement dans l'espace public

(cf. infra). En outre, dans le cadre des craintes soulevées par la situation sanitaire au regard de la possible augmentation du phénomène de fraude via internet, il a été décidé de mesurer non seulement la victimation par rapport à la fraude, mais également la déclaration des tentatives de fraude via internet⁹² pour les résidents de la RBC. Il apparait dès lors qu'un grand nombre de personnes sont soumises à une tentative de fraude via internet (23%).



Au cours de la précédente enquête, la victimation auto-déclarée avait également fait l'objet d'une série de questions. Il est nécessaire de rappeler ici que la méthodologie de récolte des informations était différente, à savoir que toutes les enquêtes sur le terrain (et pour tous les publics) avaient été menées en face à face. Cette modification de la méthodologie peut avoir une influence sur la compréhension de l'intitulé par la personne interrogée (dans l'enquête en ligne par exemple, il n'était pas possible d'obtenir des informations complémentaires concernant les questions ou les modalités de réponses, ce qui est possible en face à face avec un enquêteur). En outre, les questions relatives à la victimation ont été modifiées par rapport à la précédente enquête. On peut constater que les taux de victimation auto-déclarée sont nettement plus élevés dans la présente enquête que dans celle de 2018, sans pour autant que cela se reflète dans les données de criminalité objective de la police (voir notamment rapport 2020 OBPS). Ces résultats doivent donc être analysés et comparés avec précaution. Cette augmentation du taux de victimation est particulièrement importante en ce qui concerne la discrimination (cf. section spécifique infra).

En 2018, un peu moins d'un résident interrogé sur deux (44%) déclarait avoir été victime au moins une fois dans l'année d'un fait survenu en Région de Bruxelles-Capitale, contre 27% des navetteurs et 13% des touristes. Les faits de victimation principaux étaient la discrimination (pour 14,2% des résidents, 9,2% des navetteurs et 2,7% des touristes), suivi des remarques et insultes dans l'espace public (13,4% des résidents, 14,9% des navetteurs et 5,5% des touristes), du harcèlement moral (11,5% des résidents), et des vols sans violence (10% des résidents, 4,8% des navetteurs et 2,7% des touristes). Il est à noter que certains des faits apparaissant dans le top des victimations en 2018 ont été repris en 2020 dans la catégorie plus large relative au « harcèlement dans l'espace public », couvrant plusieurs types de réalités : ex. insultes, menaces, etc.

⁸⁶ La question : « Au cours des 12 derniers mois, êtes-vous ou avez-vous été confronté(e) à des comportements et/ou propos méprisants, abaissants, voire blessants par une même personne à plusieurs reprises ? ».

⁸⁷ Les navetteurs et touristes n'ont pas été interrogés à ce sujet.

⁸⁸ La question : « Au cours des 12 derniers mois, y a-t-il une personne qui vous a forcé(e) ou contraint(e) à avoir des relations sexuelles sans votre consentement ? »

⁸⁹ Le taux de victimation d'agression sexuelle/viol pour les touristes est très élevé par rapport aux autres publics, d'une part, et par rapport à la précédente enquête, d'autre part.

Nous ne nous expliquons pas à ce stade ce pourcentage élevé. Il pourrait s'agir d'une incompréhension de la question, étant donné que la question concernant le harcèlement sexuel n'a pas été posée aux touristes pour des raisons de longueur du questionnaire.

⁹⁰ La question : « Au cours des 12 derniers mois, avez-vous été victime de harcèlement sexuel ? (Harcèlement sexuel : ensemble de gestes, d'attitudes et de paroles ayant une connotation sexuelle et étant susceptible de porter atteinte à la dignité et à l'intégrité, morale et/ou physique, d'une personne. Ce harcèlement peut avoir eu lieu dans n'importe quel cadre : lieux publics, milieu professionnel, scolaire, conjugal, sur internet, par téléphone...) »

⁹¹ Les touristes n'ont pas été interrogés à ce sujet. Cela pourrait expliquer une proportion plus importante pour les faits d'agressions sexuelles déclarées par ce public, avec une interprétation potentiellement plus large, par les touristes, de la question relative aux agressions sexuelles.

⁹² La question : « Au cours des 12 derniers mois, avez-vous été victime d'une fraude ou bien d'une tentative de fraude via internet ? (ex. quelqu'un a eu accès ou a piraté votre ordinateur personnel (hacking), quelqu'un a utilisé vos données personnelles sans votre permission (phishing), quelqu'un vous a demandé d'envoyer de l'argent (faux héritage, etc.), etc.) ». Modalités de réponse « Oui, victime ; Oui, tentative ; Non ».

Polyvictimation

À partir des données relatives à la victimation subie au cours des douze mois précédant l'enquête, il est possible de comptabiliser les répondants ayant été victimes d'un ou plusieurs faits différents (polyvictimation).

Les graphiques ci-dessous présentent le pourcentage de résidents ayant été victimes en fonction du nombre de faits de victimation et du genre. Sur l'ensemble des résidents interrogés, un peu plus d'un sur quatre a été victime d'un seul fait, et 18% d'entre eux ont déclaré avoir fait l'objet de deux formes de victimation différentes (parmi celles qui leur ont été soumises), ce qui représente la catégorie la plus importante parmi les victimes de plusieurs faits.

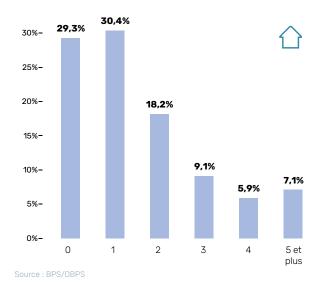
Pour les trois publics, lorsque les répondants ont déclaré avoir été victimes d'un seul fait, celui-ci est, pour la grande majorité d'entre eux, le harcèlement dans l'espace public (60% des faits uniques pour les résidents, 80% pour les navetteurs, et 71% pour les touristes). Le deuxième fait unique déclaré, pour tous les publics, est la discrimination (27,5% des faits uniques pour les résidents, 15,5% pour les navetteurs et 23,6% pour les touristes).

En ce qui concerne le genre, ce sont les résidentes qui déclarent être le plus souvent victimes d'au moins un fait en RBC (32,7% des résidents n'étant victime d'aucun fait contre 26,1% des résidentes). Pour les résidents victimes d'un seul fait, on remarque que les femmes sont les victimes majoritaires du harcèlement dans l'espace public (58,4% des femmes et 41,6% des hommes) (détails *cf. infra*), tandis que les hommes sont les victimes majoritaires de la discrimination (58,1% d'hommes et 41,9% de femmes).

Parmi les résidents, les femmes sont les victimes majoritaires de harcèlement dans l'espace public, et les hommes les victimes majoritaires de discrimination

FIGURE 31 Polyvictimation des résidents au cours des douze derniers mois (pourcentage de répondants en fonction du nombre de faits).

FIGURE 32 Polyvictimation des résidents au cours des douze derniers mois (pourcentage de répondants en fonction du nombre de faits et du genre des répondants).





Source : BPS/OBPS

Zoom sur le harcèlement dans l'espace public

Le harcèlement dans l'espace public apparaît dans cette enquête comme le principal fait au niveau de la victimation subie par l'ensemble des trois publics, à savoir 55% pour les résidents, 68% pour les navetteurs et 43% pour les touristes.

Le harcèlement dans l'espace public - et plus spécifiquement le harcèlement sexiste dans l'espace public - est une préoccupation grandissante depuis quelques années. Dans ce contexte, on peut remarquer une visibilisation du phénomène⁹³, une meilleure prise en compte de la parole des victimes et des effets sur leur sécurité et leur sentiment de sécurité, ainsi qu'une volonté de la part des pouvoirs publics de réactions à apporter à ces faits⁹⁴. La précédente Enquête Régionale de Sécurité avait déjà montré qu'une grande partie des répondants (13,4% des résidents, 14,9% des navetteurs et 5,5% des touristes) avait été victime de remarques et insultes dans l'espace public sur le territoire de la RBC au cours de l'année précédant l'enquête 95. A l'instar de ce qui a été fait dans d'autres enquêtes au niveau national ou international à l'égard de ces phénomènes, une série de questions spécifiques a été posée quant au « harcèlement dans l'espace public »⁹⁶. Cette série de questions détaillait différents faits afin de déterminer la prévalence et la fréquence de victimation perçue par les répondants sur le territoire de la RBC9/. Il s'agit des faits suivants⁹⁸:

- > Insultes, menaces;
- > Gestes obscènes, regards insistants ;
- > Remarques sexistes/LGBTQI-phobes, sifflements;
- > Être suivi.e, être abordé.e avec insistance ;
- > Frottements, attouchements, caresses;
- > Exhibitionnisme.

Les répondants ont pu s'exprimer sur leur exposition aux situations décrites ci-dessus et déterminer la fréquence de leur exposition au cours de l'année précédant l'enquête et, pour les victimes, sur les lieux où ces expositions se sont déroulées. Les résultats pour les trois publics se trouvent dans les figures suivantes.

La possibilité était également laissée aux répondants de ne pas répondre à ces questions. Pour les trois publics, entre 5 et 10% des personnes interrogées n'ont pas souhaité répondre.

Pour l'ensemble des trois publics, les « insultes, menaces » et les « gestes obscènes, regards insistants » sont les situations les plus souvent vécues. 37,9% des résidents, 47,4% des navetteurs et 30,6% des touristes se déclarent victimes d'« insultes, menaces »100. Pour les « gestes obscènes, regards insistants », 36,1% des résidents, 48,1% des navetteurs et 33,2% des touristes se déclarent victimes. La fréquence de ces deux situations est également élevée ; elle concerne entre 10 et 13% des résidents (ainsi que 14 à 21% des navetteurs et 14 à 15% des touristes) qui mentionnent « Souvent » ou « Tout le temps ». Les résidents rapportent que les « insultes et menaces » se déroulent majoritairement dans l'espace public (rue, parcs, etc.) (69%), et de manière moins importante dans les transports (stations, arrêts, véhicules) (38%) ou les lieux privés accessibles au public (Horeca, etc) (18%). Le constat est similaire pour les « gestes obscènes et regards insistants » qui se déroulent majoritairement pour les résidents dans l'espace public (72%) et dans les transports (47%), et de manière moins fréquente dans les lieux privés accessibles au public (19%). Les résultats sont comparables pour les navetteurs et les touristes, mis à part pour les lieux privés accessibles au public, qui sont mentionnés par une part plus importante des touristes (30%). Cet élément est probablement lié à la fréquentation plus importante de ce type de lieux par cette catégorie de personnes.

⁹³ Voir notamment les études relatives à ce phénomène : enquête de Plan international Belgique (https://www.planinternational.be/fr/blog/victime-harcelement-sexuel) ; Etude Vie-Féminine, Le sexisme dans l'espace public (https://engrenageinfernal.be/wp-content/uploads/2016/10/Etude-Sexisme-web.pdf) ; Enquête IFOP, Les françaises et le harcèlement dans les lieux publics (https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2018/05/harcelement_public_cp_ifop.pdf).

⁹⁴ Voir : Déclaration de politique régionale 2019-2024 (http://www.parlement.brussels/wp-content/uploads/2019/07/07-20-D%C3%A9claration-gouvernementale-parlement-bruxellois-2019.pdf) ; Résolution du PRB du 30 avril 2019 « visant à lutter contre le harcèlement sexiste dans l'espace public, et en particulier dans les transports en commun » et Plan de lutte contre les violences faites aux Femmes « Action 44. Lutter contre le harcèlement sexiste dans l'espace public et en particulier dans les transports en commun » ; guide « Egalité des genres dans l'espace public » SPF Intérieur (https://www.besafe.be/sites/default/files/2020-06/gender_fr_2_0.pdf).

⁹⁵ https://bps-bpv.brussels/sites/default/files/2020-03/0BPS_Re%CC%81sultats%20de%20l%27enque%CC%82te%20re%CC%81gionale%20de%20se%CC%81curite%CC%81%20 2018_0.pdf, p. 29.

⁹⁶ Il a été précisé : « Il faut comprendre ici espace public comme les lieux publics et les lieux ouverts au public (types Horeca, magasins, etc.) » afin de ne pas se limiter au phénomène de « harcèlement de rue » mais d'englober également les différents types de lieux publics.

⁹⁷ À la question : « Au cours des 12 derniers mois en Région Bruxelles-Capitale, avez-vous été confronté•e (en tant que victime), à la situation suivante [...] ». Modalités de réponse : « Jamais » ; « Parfois » ; « Souvent » ; « Tout le temps ».

⁹⁸ Ces faits ont été sélectionnés sur la base d'études précédentes et en collaboration avec les membres du comité d'accompagnement de cette étude. Dans certaines études, ces faits étaient classés dans les catégories suivantes : agressions verbales, agressions physiques, agressions non-verbales. Contrairement à certaines études précédentes, nous avons élargi la notion de harcèlement dans l'espace public aux aspects non directement liés à un aspect sexiste, bien que ces derniers peuvent être retrouvés dans les intitulés individuels (ex. remarques sexistes, sifflements).

⁹⁹ Modalités de réponse : « Jamais » ; « Parfois » ; « Souvent » ou « Tout le temps ».

¹⁰⁰ Pour rappel, la victimation est considérée lorsque le répondant a sélectionné une des trois modalités suivantes : « Parfois », « Souvent », « Tout le temps ».

Plus d'1 personne interrogée sur 3

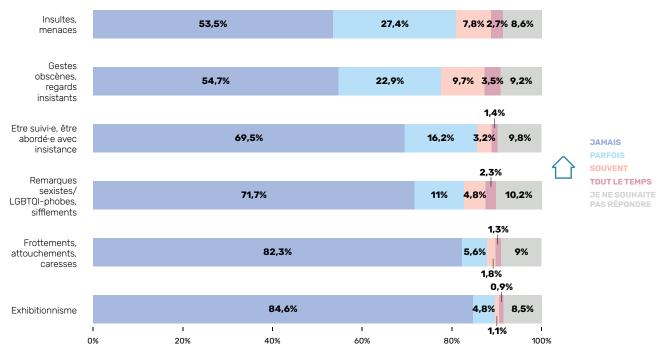
déclare avoir été exposée à des « insultes / menaces » ou des « gestes obscènes / regards insistants » dans l'espace public de la Région

Les faits qui apparaissent ensuite pour les trois publics à des niveaux similaires sont les « remarques sexistes/LGBTQI-phobes, sifflements » et le fait d'« être suivi·e/abordé·e avec insistance ». La victimation pour les « remarques sexistes/LGBTQI-phobes, sifflements » est de 18% des résidents, 26,4% des navetteurs et 19,1% des touristes, tandis que concernant le fait d'« être suivi·e/abordé·e avec insistance » la victimation est de 20,8% pour les résidents, 26,9% pour les navetteurs et 19% pour les touristes. Quant à la fréquence, elle est également assez élevée pour ces faits avec des mentions « Souvent » ou « Tout le temps » pour 7,1% des résidents (ainsi que 10,7% des navetteurs et 9,6% des touristes) en ce qui concerne les remarques, et 4,6% des résidents (8,3% des navetteurs et 7,9% des touristes) pour le fait d'« être suivi-e

ou abordé·e avec insistance ». Les résidents rapportent que les « remarques ou sifflements » surviennent majoritairement dans l'espace public (rue, parcs, etc.) (73%) et dans les transports (stations, arrêts, véhicules) (44%), et de manière moins importante dans les lieux privés accessibles au public (Horeca, etc) (20%). Le constat est similaire pour le fait d'« être suivi·e ou abordé·e avec insistance », qui, pour les résidents, est localisé majoritairement dans l'espace public (74%) et dans les transports (40%), et peu dans les lieux privés accessibles au public (21%). Les proportions sont comparables pour les navetteurs pour ces deux faits. Pour les touristes, de nouveau, les lieux privés accessibles au public sont mentionnés de manière plus importante.

Finalement, pour l'ensemble des publics, il apparaît que les « frottements, attouchements, caresses » et les faits d'« exhibitionnisme » sont les situations les moins souvent vécues. Pour les « frottements, attouchements, caresses », 8,7% des résidents, 12,2% des navetteurs et 13,3% des touristes se déclarent victimes ; tandis que pour les faits d'« exhibitionnisme », ces chiffres sont de 6,8% pour les résidents, 6,2% pour les navetteurs et 10,9% pour les touristes.

FIGURE 33 Harcèlement dans l'espace public - « Au cours des 12 derniers mois en Région Bruxelles-Capitale, avez-vous été confronté•e (en tant que victime), à la situation suivante [...] ? » ; Échantillon Résidents total.



Source : BPS/0BPS

FIGURE 34 Harcèlement dans l'espace public - « Au cours des 12 derniers mois en Région Bruxelles-Capitale, avez-vous été confronté·e (en tant que victime), à la situation suivante [...] ? » ; Échantillon Navetteurs total.

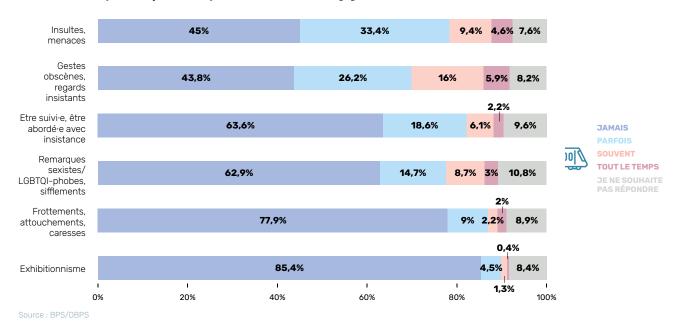
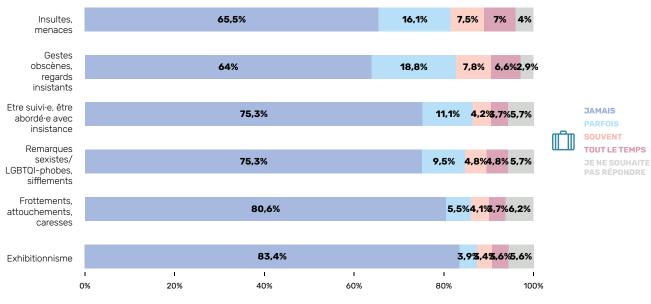


FIGURE 35 Harcèlement dans l'espace public - « Au cours des 12 derniers mois en Région Bruxelles-Capitale, avez-vous été confronté·e (en tant que victime), à la situation suivante [...] ? » ; Échantillon Touristes total.



Source : BPS/OBPS

Le genre est un paramètre important à prendre en compte dans le cadre de l'analyse du phénomène de harcèlement dans l'espace public¹⁰¹. Le graphique suivant montre la proportion de victimation pour les résidents en fonction

du genre des répondants. L'analyse montre que le genre influence très significativement le fait d'avoir été victime de : gestes obscènes et regards insistants¹⁰² ; remarques sexistes/LGBTQ-phobes et sifflements¹⁰³ ; d'être suivi-e ou

¹⁰¹ Cette attention particulière à la dimension du genre s'inscrit dans le cadre de l'application de l'article 4 de la loi du 12 janvier 2007 visant au contrôle de l'application des résolutions de la conférence mondiale sur les femmes réunies à Pékin en septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques fédérales, M.B., 13 février 2007 et de l'article 4 de l'Ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 mars 2012 portant l'intégration de la dimension genre dans les lignes politiques de la Région de Bruxelles-Capitale, M.B., 13 avril 2012, Voir également la déclaration de politique régionale 2019-2024 (http://www.parlement.brussels/wp-content/uploads/2019/07/07-20-D%C3%A9claration-gouvernementale-parlement-bruxellois-2019.pdf).

¹⁰² Lien très significatif (p<0.01, Khi²=48.4, ddl=1).

¹⁰³ Lien très significatif (p<0.01, Khi²=80.6, ddl=1).

abordé-e avec insistance¹⁰⁴; frottements, attouchements, caresses¹⁰⁵. Cela vient confirmer le constat de différentes études précédentes qui mettent en avant la victimation plus importante pour les femmes pour certains faits à caractère sexiste ou sexuel (*cf.* graphique *infra*).

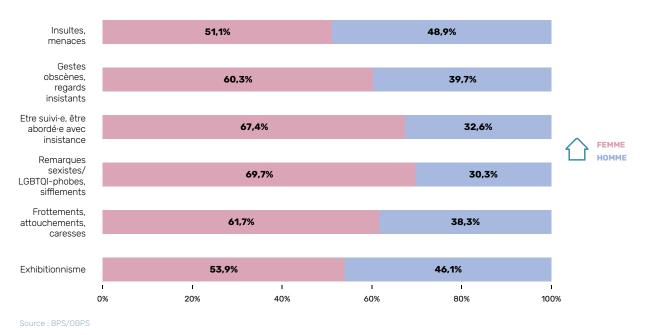
Les femmes sont plus souvent victimes des faits à caractère sexuel ou sexiste

FIGURE 36 Harcèlement dans l'espace public - « Au cours des 12 derniers mois en Région Bruxelles-Capitale, avez-vous été confronté·e (en tant que victime), à la situation suivante [...] ? » ; Échantillon Résidents total vs genre.



Source : BPS/0BPS

FIGURE 37 Harcèlement dans l'espace public - « Au cours des 12 derniers mois en Région Bruxelles-Capitale, avez-vous été confronté·e (en tant que victime), à la situation suivante [...] ? » ; Échantillon Résidents victime vs Genre.



¹⁰⁴ Lien très significatif (p<0.01, Khi²=73.7, ddl=1).

¹⁰⁵ Lien très significatif (p<0.01, Khi²=11.3, ddl=1).

4 Zoom sur la discrimination

La discrimination ¹⁰⁶ apparaît comme le deuxième fait le plus important au niveau de la victimation subie par l'ensemble des trois publics, à savoir 35% pour les résidents, 32% pour les navetteurs et 26,3% pour les touristes 107. Ces faits ne sont toutefois que très peu rapportés aux autorités (cf. infra). Chez les résidents, les faits de discrimination surviennent dans 30% des cas lors de la recherche d'un emploi ou au travail et dans 20% des cas lors de la recherche d'un logement. Les activités quotidiennes sont mentionnées par 1 résident sur 5, et l'accès à d'autres biens et services que les transports (Horeca, services financiers, soins de santé, etc.) par 1 résident sur 10. Enfin, les transports sont mentionnés dans 15% des cas 108. Les principaux critères de discrimination évoqués par les résidents sont les critères dits « raciaux » (nationalité, couleur de peau, prétendue race, origine nationale ou ethnique, ascendance)¹⁰⁹ ainsi que la langue. Le genre et l'âge sont également cités régulièrement par les résidents.

Environ 1 personne interrogée sur 3



déclare avoir été victime de discrimination

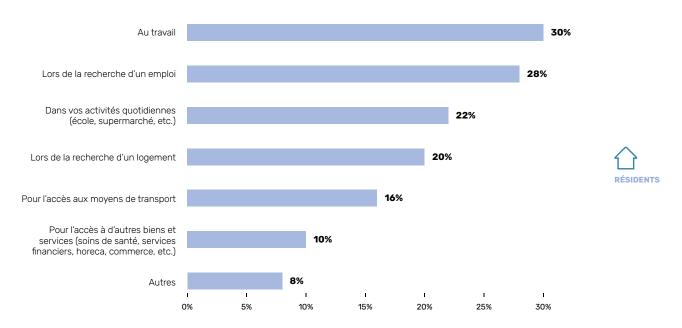


30% des résidents



ont déclaré que ces faits de discrimination sont survenus au travail, et la même proportion lors de la recherche d'un emploi

FIGURE 38 Discrimination - « Au cours des 12 derniers mois, avez-vous été victime d'une quelconque forme de discrimination en Région Bruxelles-Capitale ? Et si oui, de laquelle ou desquelles ? Plusieurs réponses possibles » ; Échantillon Résidents total.



Source : BPS/0BPS

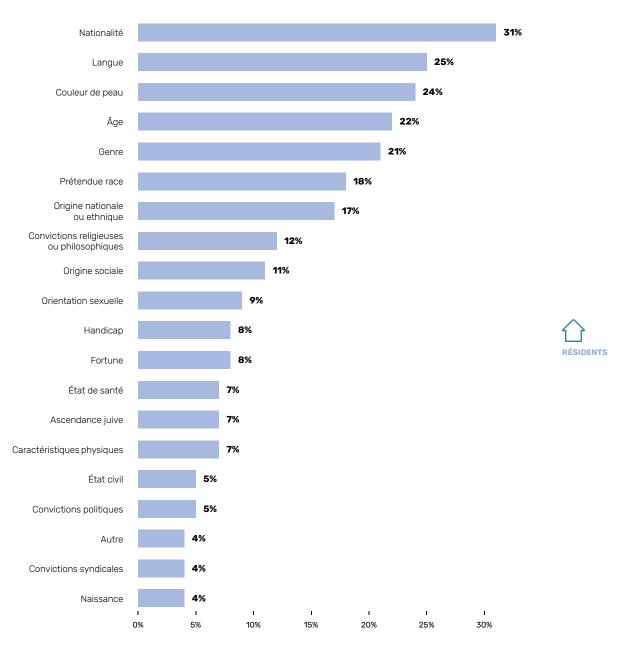
¹⁰⁶ Une précision a été apportée aux répondants lors de la passation du questionnaire avant d'aborder les questions relatives à la discrimination : « Nous allons maintenant aborder les comportements ou les différences de traitement dont vous avez pu être victime en raison, par exemple, de votre couleur de peau, de vos convictions philosophiques ou religieuses, de votre orientation sexuelle, d'un handicap, de votre âge ou du fait d'être une femme ou un homme. »

¹⁰⁷ Les pourcentages sont ici bien plus importants que dans la précédente enquête (cf. encadré supra). Il n'est pas possible de dégager ici un effet spécifique lié par exemple à la pandémie et aux restrictions sanitaires (certaines restrictions appliquées ou contrôles pour des raisons sanitaires pouvant éventuellement être considérées comme des discriminations par les répondants). Pour plus d'informations, voir notamment le rapport annuel UNIA 2020 : Vulnérabilité des droits humains en temps de crise sur https://www.unia.be/files/Documenten/Jaarrapport/Unia_rapport_%C3%A9galit%C3%A9_2020_FR_AS.pdf.

¹⁰⁸ Les modalités de réponse étaient multiples pour cette question : un répondant pouvait indiquer plusieurs discriminations dont il ou elle aurait été victime.

¹⁰⁹ Voir https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/criteres-de-discrimination.

FIGURE 39 Discrimination - « À votre avis, pour quelle(s) raison(s) ? Plusieurs réponses possibles » ; Échantillon Résidents total.



Source : BPS/OBPS

En ce qui concerne les navetteurs qui se sont déclarés victimes de discrimination, ce sont les mêmes types de faits mais dans des proportions moindres qui ont été rapportés. Pour les touristes, ce sont les faits de discrimination qui concernaient l'accès à la location d'un lieu de séjour (par exemple, pour louer

un appartement ou une maison) qui ont été majoritairement mentionnés (43% des victimes) ainsi que l'accès aux moyens de transport (44% des victimes)¹¹⁰, tandis que l'accès à d'autres biens et services a été mentionné par 25% des victimes.

¹¹⁰ Les modalités de réponse pour les touristes ont été adaptées de telle manière à prendre en compte uniquement les situations auxquelles ce public pouvait être confronté : « Pour l'accès à la location d'un lieu de séjour (par exemple, pour louer un appartement ou une maison) » ; « Pour l'accès aux moyens de transport » ; « Pour l'accès à d'autres biens et services (services financiers, restauration, commerce, etc.) » ; « Autres ». Il était ici possible d'indiquer plusieurs situations de discrimination dont le répondant aurait été victime.

VICTIMATION

Les statistiques annuelles d'UNIA pour l'année 2020¹¹¹ mentionnent 417 nouveaux dossiers (contre 441 en 2018 et 496 en 2019) correspondant à 1.338 signalements pour la Région de Bruxelles-Capitale. Cela représente 19% des dossiers ouverts sur l'ensemble de la Belgique. Au niveau des domaines des dossiers ouverts par UNIA pour l'année 2020 pour la Région de Bruxelles-Capitale, le domaine « travail et emploi » prédomine (43%), suivi par les « biens et services » (26%), puis I'« enseignement » (8%), la « police et justice » (7%), puis la « vie en société » (6%), les « médias » (5%), et enfin les « activités diverses » (4%) et la « protection sociale » (1%). Ces données correspondent à ce qui a pu être observé au cours de la présente enquête, avec une forte prévalence de l'emploi et du logement dans les types de discriminations auto-déclarées. En ce qui concerne les critères de discrimination, UNIA rapporte que, pour l'année 2020, les dossiers concernaient principalement les critères « raciaux » (36%), de handicap (18%), les convictions religieuses ou philosophiques (11%), l'état de santé (9%), l'âge (8%), la fortune (7%) et l'orientation sexuelle (5%). En dehors des critères de langue et de sexe (pour lesquels UNIA n'est pas compétent), on remarque dans la présente enquête une représentation plus importante des critères d'âge (22% vs 8%

dans les chiffres d'UNIA) et d'orientation sexuelle (9% vs 5% dans les chiffres d'UNIA), tandis que le critère de handicap est sous-représenté ici (8% vs 18% dans les chiffres d'UNIA). Précisons enfin que les répondants de la présente enquête avaient la possibilité de sélectionner plusieurs critères liés à la ou aux discrimination(s) qu'ils et elles auraient subie(s). Il apparaît donc qu'un grand nombre de répondants ont sélectionné plusieurs critères de discrimination.

Au sein des statistiques officielles belges de la criminalité, la Région de Bruxelles-Capitale est également celle où les faits de discrimination ont été le plus souvent rapportés à la police par rapport à sa population en comparaison du reste du territoire (20% des faits de discrimination du pays ont été rapportés en RBC). En RBC, 360 Procès-Verbaux (PV) ont eu pour objet un fait de discrimination en 2020, soit +3% par rapport à l'année précédente et +26% par rapport à 2015¹¹³. Les faits de discrimination déclarés à la police représentent 0,21% du total des infractions judicaires enregistrées en Région bruxelloise, alors qu'ils représentent le deuxième fait de victimation auto-déclaré dans cette enquête. Le taux de plainte pour ce type de victimation sera traité dans le chapitre suivant

¹¹¹ Statistiques : https://www.unia.be/fr/publications-et-statistiques/chiffres-dunia : et rapport annuel 2020 https://www.unia.be/fr/publications-et-statistiques/chiffres-dunia : et rapport annuel 2020 <a href="https://www.unia.be/fr/publications-et-statistiques/publ

^{412 «} UNIA ouvre un dossier lorsque (I) le signalement renvoie à un critère de discrimination pour lequel UNIA est compétent ou qui a trait aux droits des personnes handicapées et (II) l'auteur du signalement attend un avis concret ou une autre intervention. La notion de « dossier » n'est donc pas nécessairement liée à la gravité et au caractère prouvé ou non des faits. Plusieurs signalements concernant les mêmes faits sont en principe regroupés dans un même dossier. » Rapport annuel UNIA 2020.

¹¹³ Les statistiques policières proviennent du service BIPOL de la Direction de l'information policière et des moyens ICT (DRI) de la Police fédérale. Les données sont consolidées BNG, en date du 23.07.2021.



Réaction en cas de victimation

Signalement des faits à la police

Tout d'abord, un constat général peut être posé concernant les faits pour lesquels les craintes individuelles sont les moins élevées, et dont les répondants ont déclaré être le plus souvent victimes (cf. supra) (i.e. harcèlement dans l'espace public et discrimination) : ces faits sont ceux qui affichent le taux de plaintes déposées le plus faible.

Les faits qui suscitent le moins de craintes individuelles, mais dont la victimation est la plus élevée affichent le taux de plaintes déposées le plus faible

Ainsi, les faits de discrimination, de violences psychologiques, de harcèlement moral et de harcèlement sexuel sont ceux pour lesquels les taux de plainte à la police sont les plus bas :

- Discrimination (taux de victimation de 35% des résidents, 32% des navetteurs et 26,3% des touristes): 14% des faits de discrimination subis par les résidents ont fait l'objet d'une plainte à la police selon leur déclaration, contre 16% des navetteurs et 39% des touristes;
- Violence psychologique / harcèlement (taux de victimation de 11,8% des résidents): 31% des faits de harcèlement moral ont été signalés par les résidents selon leur déclaration (les navetteurs¹¹⁴ et touristes n'ont pas été interrogés sur ce type de fait);
- Harcèlement sexuel (taux de victimation de 6% des résidents, 9,3% des navetteurs): 33% des faits de harcèlement sexuel ont été signalés par les résidents selon leur déclaration, contre 26% des navetteurs (les touristes n'ont pas été interrogés sur ce type de fait¹¹⁵).

Les faits au sujet desquels les trois groupes cibles émettaient fréquemment des craintes (*cf. supra*), à savoir les agressions et les vols, sont les faits pour lesquels les résidents déclarent avoir porté plainte le plus souvent auprès des services de police. Les délits patrimoniaux (vol de véhicule, cambriolage) sont les faits pour lesquels les résidents déclarent le plus fréquemment avoir porté plainte auprès des services de police, avec des taux de plainte respectivement de 80 et

81%. Les navetteurs qui ont été victimes de vols de véhicule déclarent avoir porté plainte dans 87% des cas, tandis que les touristes déclarent avoir porté plainte dans 85% des cas. Par ailleurs, les touristes qui ont déclaré avoir été victimes de vols de biens personnels sur leur lieu de séjour ont signalé avoir porté plainte dans 75% des cas.

Les vols de biens personnels sont déclarés fréquemment (mais moins que les faits précédemment décrits): les résidents déclarent avoir signalé les faits dans 70% des cas, 73% pour les navetteurs et 76% des touristes. Le taux de plainte pour ce type de faits peut varier en fonction des éventuelles circonstances aggravantes (usage de la violence, etc.) ou en fonction de la nature ou du montant du préjudice. Pour les résidents, il s'agissait d'un vol avec usage de violence dans un peu moins d'un cas sur deux (46%)¹¹⁶. L'enquête révèle également que les endroits les plus souvent mentionnés par les résidents victimes de vols de biens personnels sont la voie publique (42%) et les transports publics (31%), suivi notamment par l'Horeca (17%) et les espaces verts (12%) principalement 1177.

Les agressions physiques sont plus faiblement déclarées par les résidents (54%), les navetteurs (55%) et les touristes (67%). Pour les résidents, l'enquête relève que les endroits les plus souvent mentionnés par les résidents victimes d'agressions physiques sont ici aussi la voie publique pour plus d'une personne sur deux (52%) et les transports publics pour une personne sur quatre (24%). L'habitation est mentionnée dans 17% des cas (le caractère intrafamilial est mentionné d'ailleurs par un peu plus d'un résident sur cinq (23%)).

Les faits de vols (cambriolage, vol de véhicule, vol de biens personnels) sont le plus fréquemment rapportés aux services de police

¹¹⁴ Le harcèlement comporte une dimension de répétition dans le temps par une même personne. Par conséquent, le recensement de ce type de fait était moins pertinent pour les touristes et navetteurs qui, dans la durée, sont moins exposés à vivre un épisode de harcèlement lors de leur passage sur le territoire bruxellois. Toutefois, les navetteurs y sont probablement plus exposés, mais dans un cadre de violence sur les lieux du travail, ce qui sortait du scope général de cette enquête.

¹¹⁵ Les touristes ont été interrogés sur les faits de harcèlement dans l'espace public, étant donné leur fréquentation de l'espace lors de leur passage sur le territoire bruxellois.

¹¹⁶ Sous question pour les victimes de vol de bien(s) personnel(s): « S'agissait-il d'un vol avec usage de violence physique ou de menaces ? (Ex. vol avec coups et blessures, vol à l'arraché de sac à main ou de téléphone portable, vol avec menaces verbales ou à l'aide d'une arme, racket ou tentative de racket) ».

¹¹⁷ Certains répondants ont mentionné plusieurs lieux, soit parce qu'ils ont déclaré avoir subi plusieurs vols de biens au cours des douze derniers mois, soit en raison d'une éventuelle confusion sur la définition des lieux où le fait s'est déroulé.

Les fraudes et escroqueries font l'objet de plaintes pour respectivement 57% des résidents (en dehors d'internet¹¹⁸) et 53% (sur internet¹¹⁹). Quant aux touristes, ils ont déclaré avoir porté plainte dans 76% des cas où ils ont été victimes d'escroquerie¹²⁰.

En matière d'atteinte à l'intégrité sexuelle, les taux de plainte pour harcèlement sexuel (dont la prévalence des victimes est de 6% des résidents et de 9% des navetteurs) sont les moins élevés : 33% pour les résidents et 26% pour les navetteurs. En ce qui concerne les agressions sexuelles / viols (dont les taux de prévalence sont de 2,4% des résidents, 2,1% des navetteurs et 7,6% des touristes, *cf supra*), les taux de plainte déclarés

sont élevés avec 70% des résidents, 82% des navetteurs, et 91% des touristes. Ce dernier résultat est assez différent de ce qui avait été mesuré dans l'enquête 2018, d'une part, pour le taux de victimation important des touristes, et, d'autre part, pour les taux de rapportages élevés des agressions sexuelles / viols. Une hypothèse concernant ces variations pourrait être, d'une part, la modification de la méthode de passation de l'enquête (pouvant éventuellement mener à une incompréhension des questions et sous-questions posées, ou, au contraire, à une déclaration plus aisée de ces faits par les victimes que lors d'une enquête en face à face), ou, d'autre part, les faibles effectifs de victimes ne permettant pas de tirer des conclusions.

Pourquoi (ne pas) signaler les faits à la police?

À la question fermée « Si vous avez été victime d'un ou plusieurs faits présenté(s) dans ce questionnaire et n'avez pas porté plainte, pour quelle(s) raison(s) ? Plusieurs réponses possibles », les réponses les plus fréquemment sélectionnées sont le sentiment d'inutilité ¹²¹ (51% des résidents, 48% des navetteurs, 40% des touristes) et l'impression d'une absence de suite donnée à la plainte ¹²² (33% des résidents, 39% des navetteurs, et 21% des touristes). Vient ensuite le sentiment de ne pas être cru(e) (17% des résidents, 13% des navetteurs et 21% des touristes). Les touristes sont plus nombreux à éprouver de la honte ou de la gêne à porter plainte (25%) que les navetteurs (13%) et les résidents (14%). De plus, les touristes évoquent spécifiquement les difficultés de communication (pour 20%) ou une méconnaissance de l'endroit où déposer plainte (pour 24%) ¹²³.

Les raisons principales pour ne pas porter plainte sont le sentiment d'inutilité et l'impression d'une absence de suite donnée à la plainte

Pour les résidents ayant été victimes au cours des douze derniers mois, on peut observer certaines tendances par rapport aux caractéristiques individuelles. Les femmes ont proportionnellement plus tendance à ne pas déposer plainte en raison d'une impression de l'inutilité de la procédure et d'une absence de suite donnée à la plainte. Ce sont également les résidents âgés de 65-74 ans qui mettent en avant l'impression d'une absence de suite donnée à la plainte pour ne pas porter plainte.

¹¹⁸ La question : « Au cours des 12 derniers mois, vous a-t-on volé de l'argent, ou des biens de valeurs par des moyens trompeurs (pas via internet) ? Exemple faux policier/faux électricien, fausse pétition, démarchage ambulant, tromperie sur la qualité/quantité d'un produit, pas de livraison d'un produit payé, etc. » et sous-question « Combien de fois avez-vous porté plainte à la police au cours des 12 derniers mois ? ».

¹¹⁹ La question : « Au cours des 12 derniers mois, avez-vous été victime d'une fraude ou bien d'une tentative de fraude via internet ? (ex. quelqu'un a eu accès ou a piraté votre ordinateur personnel (hacking), quelqu'un a utilisé vos données personnelles sans votre permission (phishing), quelqu'un vous a demandé d'envoyer de l'argent (faux héritage, etc.), etc.) » et sous-question : « Combien de fois avez-vous porté plainte à la police au cours des 12 derniers mois ? ».

¹²⁰ La question : « Lors de votre/vos séjour(s) en Région de Bruxelles-Capitale au cours des 12 derniers mois, avez-vous été victime d'une escroquerie (vol d'argent ou de biens de valeurs par des moyens trompeurs) ? » et sous-question : « Avez-vous porté plainte à la police au cours des 12 derniers mois ? ».

¹²¹ Réponse : « Ne voyait pas l'intérêt/ l'utilité >

¹²² Réponse : « Impression d'une absence de suite donnée à la plainte (police, judiciaire) »

¹²³ Etant donné leurs spécificités, ces deux dernières propositions n'ont été formulées que pour les touristes.

RÉACTION EN CAS DE VICTIMATION

Par ailleurs, les répondants ayant déclaré dans le cadre de l'enquête avoir été victimes et avoir déposé plainte ont été interrogés sur les motifs de leur démarche, à travers la question fermée : « Si vous avez été victime d'un ou plusieurs faits présentés dans ce questionnaire et que vous avez déposé plainte, pour quelle(s) raison(s) ? Plusieurs réponses possibles ». La raison principale évoquée par les résidents (41%) et les navetteurs (37%) est « pour que le(s) auteur(s) soi(en)t identifié(s) et puni(s) » (les touristes n'évoquent cette réponse qu'à hauteur de 24%). Les touristes mentionnent principalement des raisons administratives (déclarations officielles, etc.) (24%) ou la volonté d'obtenir un remboursement du préjudice (assurance, etc) (28%).

La raison principale pour porter plainte est le souhait que le(s) auteur(s) soi(en)t identifié(s) et puni(s) La deuxième raison la plus fréquente de dépôt de plainte évoquée par les résidents (34%), les navetteurs (33%) et les touristes (27%) est « pour vous protéger, pour qu'un tel évènement ne se reproduise pas ». 32% des résidents et 23% des navetteurs ont également sélectionné « parce que vous pensez que c'est important de le faire ». Enfin, les raisons liées à la demande « pour obtenir un remboursement du préjudice (assurance, etc.) » sont également citées par les résidents et les navetteurs (25% des résidents et 21% des navetteurs) ou « pour obtenir un remboursement / une indemnité de la part des auteurs » (19% des résidents et 13% des navetteurs). Concernant les résidents ayant été victimes et ayant déposé plainte, certaines tendances s'observent par rapport aux caractéristiques individuelles. D'une part, les femmes ont proportionnellement plus tendance à déposer plainte pour que le(s) auteur(s) soi(en)t identifié(s) et puni(s) et parce qu'elles considèrent que c'est important de le faire. D'autre part, les hommes ont plus tendance à mettre en avant une pression de l'entourage que les femmes. Ce sont les résidents âgés de 45-64 ans et de 65-74 ans qui mettent le plus fréquemment en avant la volonté que le(s) auteur(s) soi(en)t identifié(s) et puni(s) ou qui pensent que c'est important de le faire.



Mesures de protection et besoins en termes de sécurité

Sécurisation de l'habitat

À la question fermée : « De manière générale, avez-vous pris des mesures pour protéger votre résidence (alarme, sécurisation de la porte, caméra de surveillance, présence d'un chien, laisser la lumière allumée, autres...) ? », un résident sur trois (32%) déclare avoir pris des mesures pour sécuriser sa résidence. À la sous-question « Cela faisait-il suite à un cambriolage ? », un résident sur quatre répond par l'affirmative. Les résidents de 65-74 ans sont les plus nombreux à déclarer avoir pris de telles mesures (53%) suivi des résidents dont l'âge se situe entre 45 et 64 ans (37%). Les autres tranches d'âge sont moins souvent concernées, ce qui pourrait potentiellement s'expliquer par le coût de certaines des mesures envisagées ou le statut de locataire.

augmentant la propension à prendre des mesures de protection de l'habitat, avec un quart (25,2%) des non-victimes qui déclarent avoir pris des mesures, pour 30% des victimes d'un seul fait et 40% des polyvictimes. En ce qui concerne les résidents ayant déclaré avoir été victimes d'un cambriolage au cours des douze derniers mois, ils sont 50% à déclarer avoir pris des mesures de protection, pour 31% pour les résidents non-victimes de ce fait au cours des douze derniers mois.

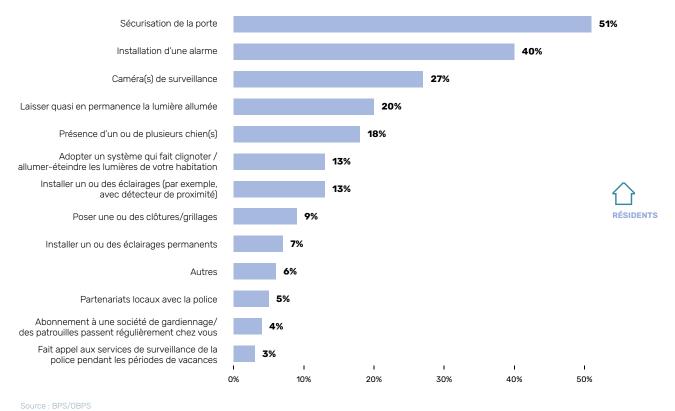
Le fait d'avoir été victime est également un élément

1 résident sur 3 déclare avoir pris des mesures pour protéger

sa résidence

Parmi les réponses proposées ¹²⁴, les résidents ayant déclaré avoir pris des mesures ont répondu le plus souvent avoir sécurisé la porte (50%), installé une alarme (40%) ou un système de vidéosurveillance (27%). Les résidents déclarent également utiliser la lumière comme système de sécurisation de l'habitat (laisser allumer pour 20%, installer des éclairages (13%) ou adopter un système pour allumer/éteindre les lumières (13%)). La présence d'un chien est également évoquée dans 20% des cas. Le recours à des sociétés de gardiennage ou aux services de police (surveillance pendant les vacances) ne sont évoqués que très rarement.

FIGURE 40 « De manière générale, avez-vous pris des mesures pour protéger votre résidence (alarme, sécurisation de la porte, caméra de surveillance, présence d'un chien, laisser la lumière allumée, autres...) ? » = Oui ; « Lesquelles ? [Plusieurs réponses possibles] » ; Échantillon Résidents total.



124 Il était possible de sélectionner plusieurs modalités de réponses à cette question, c'est-à-dire de déclarer avoir pris plusieurs mesures de sécurisation de l'habitation.

Sécurité individuelle

À la question fermée : « De manière générale, avez-vous pris des mesures pour vous protéger personnellement (emporter un objet (objet usuel à utiliser comme moyen de défense), un spray de sécurité, un dispositif d'alarme, une arme, un chien, autres) ? », seuls 15% des résidents (et 27% des navetteurs) déclarent avoir pris des mesures de protection individuelle. À la sous-question « Cela était-il lié à un type de victimation cité précédemment ? », près d'un résident sur deux (45%) et plus d'un navetteur sur deux (57%) déclarent que les mesures de protection étaient liées à un type de victimation cité dans le questionnaire.

15% des résidents et 27% des navetteurs



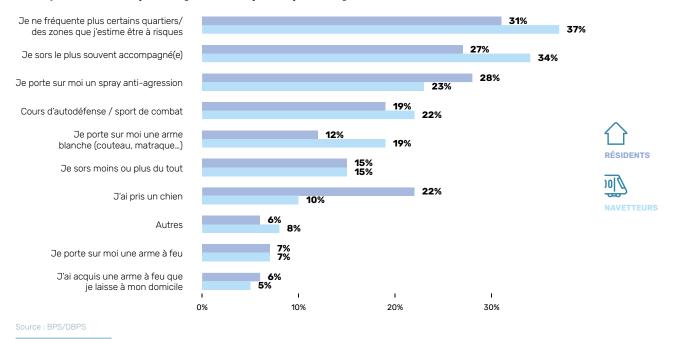
déclarent avoir pris des mesures de protection individuelle comme ne plus fréquenter certaines zones ou sortir accompagné(e)

Parmi les mesures de protection proposées 125, environ un tiers des résidents (31%) et des navetteurs (37%) concernés (c'est-à-dire parmi les personnes ayant déclaré avoir pris des mesures de protection individuelle) ont affirmé ne

plus fréquenter certaines zones ou certains quartiers car considérés comme à risques. Cela entre dans la même logique que les stratégies d'évitement que les répondants ont déclaré mettre en place par peur des agressions (cf. supra). La deuxième mesure la plus fréquemment citée est le fait de sortir accompagné(e). La protection personnelle s'exprime également par le port d'objets en vue de se protéger : sprays anti-agression 126 (environ un résident et un navetteur sur 4 parmi ceux qui ont déclaré avoir pris des mesures de protection individuelle) ou armes blanches (couteaux, matraque, etc.), et beaucoup moins souvent armes à feu. Les sports de combat et cours d'autodéfense sont également évoqués par environ 20% des répondants ayant pris des mesures individuelles, sans qu'il soit possible de déterminer si cela représente une mesure prise pour la sécurité ou une activité récréative.

Au niveau du genre des répondants ayant pris des mesures de protection individuelle, les femmes (résidentes ou navetteuses) affirment proportionnellement beaucoup plus souvent ne plus fréquenter certaines zones ou certains quartiers (respectivement 38% et 48%) que les hommes (respectivement 21% et 25%). Il en va de même pour le fait de sortir accompagné(e) (respectivement 34% et 50% pour les résidentes et navetteuses, et 18% et 18% pour les résidents et navetteurs).

FIGURE 41 « De manière générale, avez-vous pris des mesures pour vous protéger personnellement (emporter un objet (objet usuel à utiliser comme moyen de défense), un spray de sécurité, un dispositif d'alarme, une arme, un chien, autres) ? » = Oui ; « Lesquelles ? [Plusieurs réponses possibles] » ; Échantillon total Résidents, Navetteurs.



¹²⁵ Il était possible de cocher plusieurs réponses à cette question, c'est-à-dire de déclarer avoir pris plusieurs mesures de sécurité individuelle.

¹²⁶ Arme prohibée tant en ce qui concerne la détention que le (trans)port : Art. 3 de la Loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, M.B., 9 juin 2006.

Besoins déclarés pour se sentir en sécurité

Les trois échantillons ont répondu à la question ouverte : « De quoi auriez-vous besoin pour vous sentir plus en sécurité en Région Bruxelles-Capitale ? ». Les résidents ont en outre répondu à la question ouverte supplémentaire : « De quoi auriez-vous besoin pour vous sentir plus en sécurité dans votre quartier ? ».

Comme lors de la précédente enquête de 2018, c'est la présence des forces de l'ordre 127 qui a été citée comme le besoin principal en ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale pour 26,9% des résidents, 34,2% des navetteurs et 31,5% des touristes. Que le répondant ait été victime ou pas au cours des douze derniers mois, ce besoin est toujours le premier exprimé par les résidents et les navetteurs. Une certaine partie des répondants a également mentionné se sentir en sécurité ou n'avoir besoin de « rien » pour se sentir plus en sécurité, à savoir 12,8% des résidents, 10,5% des navetteurs et 28,6% des touristes. Ces proportions sont très similaires aux proportions des différents publics qui avaient déclaré n'avoir aucun besoin particulier en termes de sécurité (cf. supra).

Le principal besoin évoqué pour se sentir en sécurité en RBC est la présence des forces de l'ordre pour environ 1 personne

interrogée sur 3

Le deuxième besoin exprimé par les résidents et les touristes est « l'organisation et le fonctionnement de la société en matière de sécurité »¹²⁸, avec 17% des résidents et 15,2% des navetteurs qui expriment ce besoin pour la RBC. Ce besoin est assez logiquement moins exprimé par les touristes, étant donné la durée limitée des séjours passés au sein de la RBC.

La cohésion sociale ¹²⁹ est le troisième besoin le plus exprimé par les résidents en ce qui concerne la Région (8.9%). Les navetteurs mettent, quant à eux, en avant comme troisième besoin de manière plus prégnante la sévérité des sanctions (12%) alors qu'elle est plus faiblement mentionnée par les résidents (6,2%).

Les besoins présentés ensuite pour les différents publics ont été mentionnés plus rarement, à savoir les dispositifs de sécurité¹³⁰, l'aménagement de l'espace public ou des infrastructures de transports en commun. Certaines mentions à des besoins spécifiques pendant la nuit, ou encore des besoins (parfois discriminatoires ou injurieux) visant directement certaines catégories de population ont également été relevées.

En ce qui concerne les résidents en particulier, ceux-ci ont également été invités à exprimer les besoins qu'ils pourraient avoir pour se sentir plus en sécurité au niveau de leur quartier. Ils ont majoritairement exprimé se sentir en sécurité ou n'avoir pas de besoin spécifique (24,1% contre 12,8% au niveau de la Région), ce qui est cohérent avec le sentiment de sécurité plus important qui avait été mentionné au niveau du quartier par les résidents (cf. supra). Pour le reste, les besoins principalement évoqués pour le quartier sont les mêmes que ceux évoqués au niveau de la Région (présence des forces de l'ordre, organisation et fonctionnement de la société en matière de sécurité, etc.), mais dans des proportions moindres.

Au niveau de son quartier, 1 résident sur 4

a déclaré se sentir en sécurité ou ne pas avoir de besoin spécifique en termes de sécurité. Ils sont deux fois moins à l'avoir déclaré au niveau de la Région.

Il est à noter qu'un répondant sur 5 n'a pas pu ou n'a pas souhaité apporter de réponse à cette question.

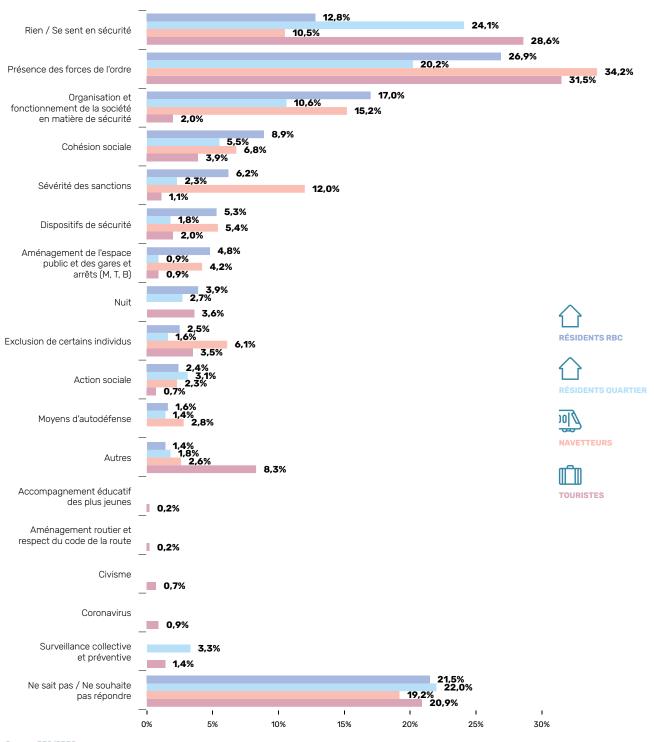
¹²⁷ Dans la catégorisation réalisée, la présence des forces de l'ordre a été sélectionnée lorsque la réponse faisait référence à la présence et aux actions des forces de l'ordre.

¹²⁸ Cette modalité regroupe les réponses qui faisaient référence aux institutions, leurs organisations, leurs actions, leurs dirigeants, mais également au pouvoir politique. Cela regroupe donc toutes les réponses relatives à l'amélioration ou au développement de politiques de sécurité efficaces ou liées à l'augmentation des moyens de la police et de la Justice.

¹²⁹ Regroupe les réponses qui faisaient référence au « vivre ensemble » ou à la mixité sociale.

¹³⁰ Cette catégorie regroupe les réponses mentionnant un objet ou une action qui soutient la surveillance ou le contrôle de la sécurité (ex. caméras de surveillance).

FIGURE 42 « De quoi auriez-vous besoin pour vous sentir plus en sécurité en Région Bruxelles-Capitale^(a) / dans votre quartier^(b) ? » ; Échantillon total Résidents^(a), Navetteurs^(a), Touristes^(a).



Source : BPS/0BPS

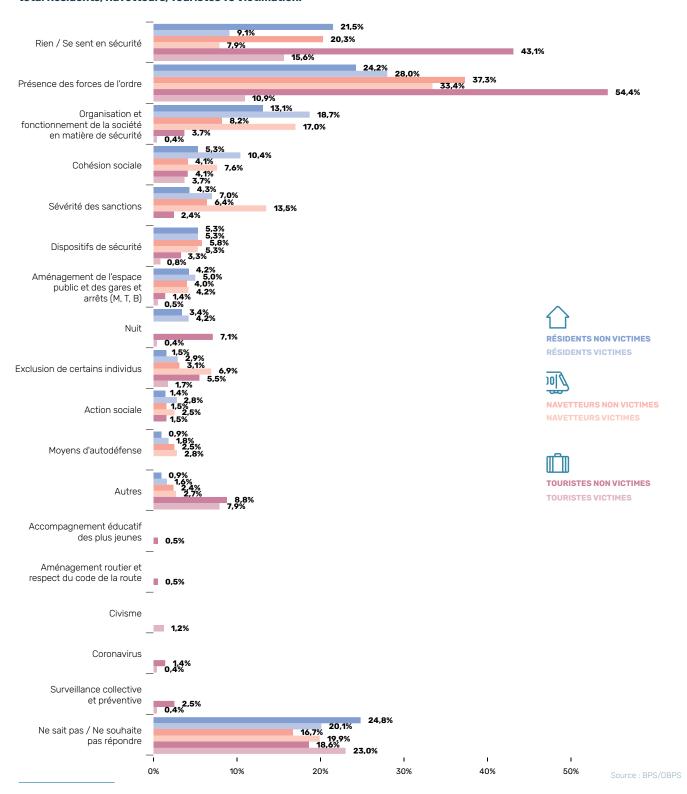
Au niveau de la victimation, on note que les résidents victimes d'un seul fait, et plus spécifiquement les victimes de harcèlement dans l'espace public, sont proportionnellement plus nombreux à exprimer le besoin d'une présence des forces de l'ordre (30% contre 23% pour les non-victimes de harcèlement dans l'espace public). De même, les résidents et

les navetteurs victimes d'un ou plusieurs faits (quel que soit la nature du(es) fait(s) de victimation, cf. graphique infra) sont plus nombreux à évoquer l'organisation et le fonctionnement de la société en matière de sécurité (18,7% pour les résidents victimes contre 13,1% pour les résidents non-victimes).

De manière assez logique, les résidents n'ayant été victimes d'aucun fait sont plus nombreux (21,5%) à déclarer se sentir en sécurité en RBC (ou n'avoir besoin de « rien ») que les résidents ayant été victimes d'un ou plusieurs faits (9,1%). Cela se vérifie également pour les navetteurs et les touristes.

Notons par ailleurs la plus grande proportion de résidents et navetteurs victimes, par rapport aux non-victimes, qui mentionnent la sévérité des sanctions et la cohésion sociale, quelle que soit la nature du(es) fait(s) de victimation subi(s). Les dispositifs de sécurité¹³¹ sont mentionnés par les résidents et navetteurs, qu'ils aient été victimes ou non.

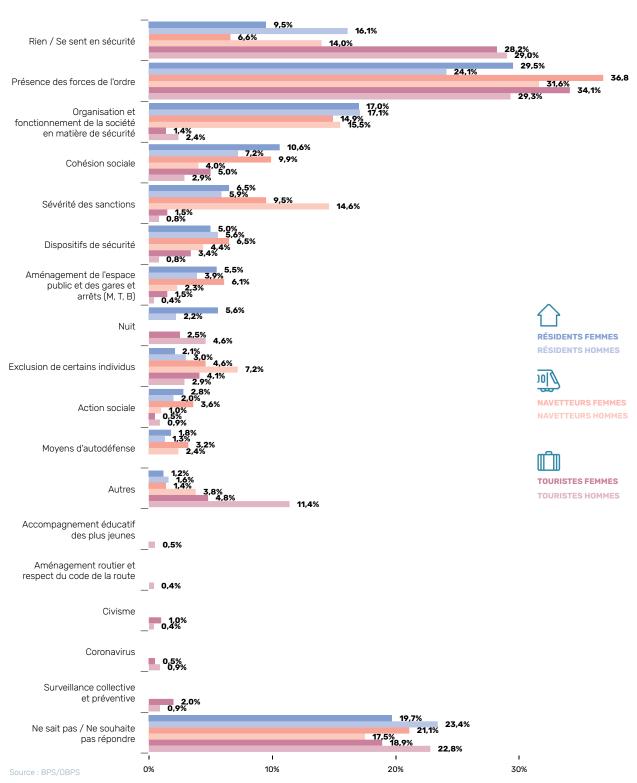
FIGURE 43 « De quoi auriez-vous besoin pour vous sentir plus en sécurité en Région Bruxelles-Capitale ? » ; Échantillon total Résidents, Navetteurs, Touristes vs Victimation.



¹³¹ Modalité regroupant les réponses désignant un objet, une action qui soutient la surveillance, le contrôle de la sécurité (ex. caméras de surveillance).

En ce qui concerne le genre, notons la plus grande proportion d'hommes que de femmes déclarant n'avoir pas de besoins spécifiques en termes de sécurité. La présence des forces de l'ordre est mentionnée proportionnellement plus par les femmes que par les hommes, et ce au sein de tous les publics, ce qui fait écho aux faits de victimation dans l'espace public plus fréquemment subis par les femmes (cf. supra).

FIGURE 44 « De quoi auriez-vous besoin pour vous sentir plus en sécurité en Région Bruxelles-Capitale ? » ; Échantillon total Résidents, Navetteurs, Touristes vs Genre.



Aide et conseil en cas de victimation

La question fermée « Si vous avez été victime d'un ou plusieurs faits présentés dans ce questionnaire, avez-vous fait appel à une aide extérieure ? (Aide extérieure = autre que la police) » a été adressée aux différents publics ayant déclaré avoir été victimes d'au moins un type de faits au cours des douze derniers mois en RBC. Les résidents sont 22% à avoir déclaré s'être adressés à un service extérieur 132 (14% parmi les navetteurs et 22% parmi les touristes).

Pour les victimes n'ayant pas fait appel à un service extérieur, la question fermée « Si vous avez été victime et n'avez pas fait appel à une aide extérieure, pour quelle(s) raison(s) n'avez-vous pas fait appel à ces aides ? Plusieurs réponses possibles » a été posée. La raison principalement évoquée par les résidents est qu'ils « ne voulaient ou n'avaient besoin d'aucune aide » (47,8%), suivi par le fait qu'ils « ne connaissaient pas l'existence d'un service » (28,7%), par « honte/gêne » (12,6%) ou parce qu'ils « craignai[en]t de ne

pas être cru(e)[s] » (11,1%), et finalement qu'ils jugeaient le « service insuffisant » (10,3%) ou par « pression familiale ou de l'entourage » (4,8%).

La question fermée suivante a été posée aux différents publics : « Quels types d'informations, de conseils ou de soutien auriez-vous souhaité recevoir suite au(x) fait(s) dont vous avez été victime ? Plusieurs réponses possibles ». Tant les résidents que les navetteurs et les touristes ont mentionné de manière quasi équivalente les besoins d'aide administrative ¹³³ (27% des résidents, 23% des navetteurs et 32% des touristes), d'aide juridique ¹³⁴ (27% des résidents, 25% des navetteurs et 33% des touristes) ou d'aide psychologique (25% des résidents, 21% des navetteurs et 30% des touristes) ¹³⁵ ¹³⁶.

¹³² Il a été demandé de préciser pour chaque type de victimation à quel service les répondants se sont adressés, mais les détails ne sont pas repris dans cette publication.

¹³³ Modalités de réponse : « Aide administrative, Aide à signaler l'incident / à la police, Aide à l'assurance ou aux indemnités, Aide à accéder à d'autres services, Information sur la prévention ».

Modalités de réponse : « Aide juridique (Aide concernant l'affaire dans le cadre du système de justice pénale (par exemple, comparaître devant le tribunal, témoigner, etc.), Informations sur l'état d'avancement de l'affaire ou sur le fonctionnement du système de justice pénale) ».

¹³⁵ Modalités de réponse : « Aide psychologique (Possibilité de parler à quelqu'un de manière formelle ou informelle) ».

¹³⁶ Il faut mentionner ici une grande proportion de répondants qui ne savaient pas ou n'ont pas souhaité répondre à cette question (environ 35% des résidents et navetteurs et 25% des touristes).



Conclusions et recommandations

Pour des raisons évidentes, l'année 2020 a représenté un tournant particulier. La survenue d'une pandémie au niveau mondial en début d'année a eu des conséquences nombreuses et rapides sur la vie de tous. Ces conséquences se sont traduites jusque dans les interactions quotidiennes. La nécessaire gestion d'une situation de crise sanitaire a vu les autorités prendre des décisions qui ont bouleversé de nombreux aspects sociétaux en plus d'occuper un espace médiatique important. C'est dans ce contexte particulier que l'avis des résidents, navetteurs et touristes ayant fréquenté la Région de Bruxelles-Capitale a été sollicité pour cette enquête régionale de sécurité, deux ans après la première édition à destination des mêmes publics.

Les résultats de l'ERS 2020 montrent un degré de sentiment d'insécurité plus important que dans l'enquête 2018, avec 22% des résidents, 28% des navetteurs et 18% des touristes qui se sentent souvent ou tout le temps en insécurité au sein de la Région (contre 12% des résidents, 10% des navetteurs et 3% des touristes en 2018). Le sentiment d'insécurité des résidents est également dépendant des caractéristiques des répondants, ce qui se marque par des différences en fonction notamment du genre, de l'âge ou des clusters de communes. En 2020, les sujets considérés comme des problèmes importants sont principalement liés aux incivilités, à l'environnement et à l'espace public, de manière assez similaire à ce qui était constaté en 2018. Au niveau de leur quartier, les résidents considèrent pourtant les mêmes sujets comme des problèmes moins importants qu'à l'échelle de la Région. Par ailleurs, les préoccupations des résidents se portent de manière plus importante sur les thèmes de la santé, de l'emploi et de la criminalité (même si le thème ne se détache pas singulièrement, les préoccupations étant généralement élevées).

Lorsqu'ils ont été interrogés sur les peurs en matière de sécurité, ce sont, comme en 2018, les vols et les agressions qui ont été cités le plus souvent. Les agressions ont été citées de manière très fréquente par les navetteurs (plus d'1 sur 4) et les résidents (15%) ; tandis que les vols ont été cités par tous les publics mais avec une proportion plus grande auprès des touristes (18% contre 14% pour les autres). On voit logiquement apparaître des craintes vis-à-vis de la crise sanitaire en 2020 qui étaient absentes en 2018, surtout au niveau des navetteurs. Les attentats terroristes ont quasiment disparu des craintes des résidents et navetteurs, tandis que cette peur reste présente pour une partie non-négligeable des touristes (12%). Une partie importante des trois publics déclare éprouver un sentiment général d'insécurité, tandis qu'une proportion quasi équivalente déclare se sentir en sécurité ou n'avoir pas de crainte particulière concernant la sécurité en RBC. Ce dernier constat est très important pour les touristes, avec 1 touriste sur 5 qui déclare n'avoir aucune crainte concernant la sécurité en RBC.

Comme en 2018, les peurs exprimées contrastent avec les victimations déclarées par les répondants. En 2018, les discriminations, d'une part, et les remarques et insultes dans l'espace public, d'autre part, étaient génératrices de la plus grande proportion de victimes. En 2020, le constat est similaire, avec une proportion importante de victimes

en ce qui concerne le « harcèlement dans l'espace public » (55% de résidents, 68% de navetteurs et 43% de touristes) et la discrimination (35% de résidents, 32% de navetteurs et 26% de touristes). Les vols représentent également une part importante des victimations subies par les répondants à l'enquête en 2020 (13% de résidents, 16% de navetteurs et 15% de touristes).

Le degré de victimation de la population résidente a également été évalué sur la base des faits de victimation pour lesquels ils ont été interrogés. Ainsi, 3 résidents sur 10 n'ont été victimes, au cours des douze derniers mois, d'aucun des faits au sujet desquels ils ont été interrogés, tandis que 3 sur 10 ont été victimes d'un seul fait (pour la majorité d'entre eux ce fait étant le harcèlement dans l'espace public, et le plus souvent envers les femmes), tandis que les 4 restants ont été victimes de plusieurs types de faits.

Malgré le travail mené par les différents acteurs sur l'importance du dépôt de plainte, une proportion importante des victimes ne fait pas cette démarche, particulièrement dans les cas de discrimination, harcèlement sexuel et violence psychologique. Pour les faits de vols et d'agression (les deux faits les plus craints en RBC), les taux de plainte sont plus élevés, comme déjà constaté dans l'enquête de 2018. Les répondants ont évoqué les motifs qui les incitaient à ne pas déposer de plainte. Le sentiment de l'inutilité de la démarche est le motif le plus fréquemment repris (par 51% des résidents, 48% des navetteurs et 40% des touristes), avec l'impression de l'absence de suite donnée à la plainte (par 33% des résidents, 39% des navetteurs et 21% des touristes). A l'inverse, les motifs qui les avaient incités à déposer plainte lorsqu'ils avaient été victimes ont également été évoqués. Le motif le plus souvent repris est le souhait que le ou les auteurs soient identifiés et punis (par 41% des résidents, 37% des navetteurs et 24% des touristes) ; et ensuite pour des raisons de protection ou pour qu'un tel évènement ne se reproduise pas ; ou encore parce qu'il leur semblait important de le faire. En outre, 1 touriste sur 4 a également mentionné des raisons administratives.

En ce qui concerne les mesures de protection mises en place par les répondants en matière de sécurité, on retiendra qu'un résident sur trois déclare avoir pris des mesures pour protéger son habitation, comme c'était le cas en 2018. Une proportion moins importante des répondants (seuls 15% des résidents et 27% des navetteurs) déclare prendre des mesures pour se protéger individuellement, consistant principalement à éviter certaines zones ou certains quartiers considérés comme à risque, à sortir accompagné(e), ou à emporter un objet en vue d'assurer sa sécurité. Comme dans la précédente enquête, il est également ressorti qu'il arrivait régulièrement aux personnes sondées d'éviter certains endroits pour des raisons de sécurité, voire même d'adapter les modes de transports employés pour se déplacer dans la Région.

Tout comme en 2018, les répondants ont pu s'exprimer sur les besoins en termes de sécurité, et tout comme en 2018, les souhaits formulés se dirigeaient vers une présence plus importante des acteurs de sécurité dans l'espace public ainsi que l'amélioration du fonctionnement et de l'organisation de la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale. Les résidents ont fait part d'un besoin d'amélioration de la cohésion sociale et les navetteurs ont fait part d'un besoin d'une plus grande sévérité des sanctions.

Une petite partie des victimes a fait appel à une aide extérieure (en dehors d'une plainte à la police), mais un grand nombre de victimes a déclaré ne pas avoir sollicité d'aide extérieure car elle n'en avait pas éprouvé le besoin, ou elle ne connaissait pas l'existence de ces services.

Sur la base des constats effectués dans le cadre de cette enquête, et dans le cadre stratégique et opérationnel des politiques de prévention et de sécurité menées par BPS, nous pouvons émettre les recommandations suivantes :

Communication

Dans le but de diminuer le sentiment d'insécurité, la communication concernant les actions de l'ensemble des intervenants de la chaîne de prévention et de sécurité est essentielle, particulièrement en période de crise. L'objectif de cette communication est de renforcer la confiance des personnes fréquentant la Région de Bruxelles-Capitale par la connaissance de son territoire, de ses réalités ainsi que des missions et compétences de chacun, des actions menées et des moyens mis en œuvre pour les atteindre.

Sensibilisation

Les différentes autorités présentes sur le territoire régional investissent déjà dans la sensibilisation vis-à-vis de différents phénomènes, mais force est de constater que le besoin pour cette mission est continu. Il semble donc nécessaire de continuer à soutenir des campagnes de sensibilisation vis-à-vis de certains phénomènes. Plusieurs peuvent d'ores et déjà être mis en avant suite aux conclusions de la présente enquête : harcèlement dans l'espace public, discriminations, vols, cybercriminalité, etc.

De manière générale, il est nécessaire de sensibiliser le grand public à l'intérêt de porter plainte et de solliciter une aide, ainsi qu'aux canaux et services disponibles pour effectuer ces démarches. Cela a pu être d'autant plus crucial au cours de cette crise sanitaire, et plus spécifiquement durant les périodes de confinement. Il est également important de poursuivre l'effort de sensibilisation et de formation (de base et continue) des fonctionnaires de police, et plus largement de l'ensemble des acteurs de la chaîne de Prévention, de Sécurité et du Secours, en adéquation avec les réalités de terrain de ces différents acteurs. En plus des phénomènes décrits ci-dessus, une attention particulière devra être portée notamment à la prise en charge et l'accompagnement des victimes ou à la prise en compte des aspects de genre, par exemple.

Détection et accueil des victimes

Une part importante de victimes de faits ne passe pas la porte d'un commissariat pour y déposer une plainte, par sentiment d'inutilité ou d'absence de suite donnée à la plainte, mais également par sentiment de ne pas être cru(e) ou par honte ou gêne. Dans les faits de mœurs ou de violences intrafamiliales par exemple, la prise en charge et le suivi des victimes sont cruciaux. Comme il a été mentionné plus haut, l'information des citoyens concernant les services existants est essentielle. De plus, l'accessibilité des services doit tenir compte du public et de ses éventuelles fragilités ou réticences lors de toute démarche. Il est par exemple très délicat pour une victime de certains faits d'annoncer la raison de sa présence à un guichet d'accueil et de patienter dans une salle d'attente. Différentes démarches permettant l'aménagement de la procédure pour le signalement de certains faits (création d'un bouton de contact sur le site internet, de point de contact pour des faits spécifiques, etc.) ou des infrastructures (multidisciplinaires) d'accueil (ex. CPVS) ont déjà été mises en place. Ces initiatives positives pour la détection, l'accueil et le suivi des victimes sont donc à encourager.

Renforcement de la collaboration entre les différents services

La collaboration entre les différents intervenants de la chaîne de sécurité est essentielle dans le travail qui est mené par chacun, que ce soit au niveau de la prévention, de la détection, du contrôle ou de la réaction. Il est dès lors primordial de soutenir chacun des acteurs de la prévention et de la sécurité dans le cadre des outils qu'ils mettent en place dans leurs compétences respectives et suivant les priorités et moyens

d'actions qu'ils ont déterminés ¹³⁷; mais également de s'assurer de la meilleure collaboration et coopération de ces services entre eux. De plus, comme déjà évoqué lors de la précédente enquête, différentes approches sont également mises en place pour la prévention et la réaction aux incivilités et à la criminalité (administrative, judiciaire, etc.) ou la combinaison de celles-ci, permettant de prendre les mesures idoines selon le type de phénomène ¹³⁸. Un point important a en ce sens été mis en exergue par la nécessaire adaptation rapide des services en raison des restrictions liées au Covid-19, rendant indispensable une modification profonde de l'organisation du travail afin d'assurer la continuité du service rendu.

Parallèlement, la crise sanitaire a renforcé l'importance dans différents aspects de notre vie quotidienne de l'utilisation de nouvelles technologies, qui s'est accompagnée d'une évolution des différents phénomènes de cybercriminalité. Il semble donc (de plus en plus) important pour les citoyen·ne·s, les sociétés privées ou encore les administrations de pouvoir compter sur l'appui et le soutien de services de prévention et de sécurité à même d'assurer leur protection et de faire face à ces nouvelles formes de criminalité.

Aménagement de l'espace public

Le sentiment d'insécurité exprimé par les personnes fréquentant la Région de Bruxelles-Capitale est plus important dans certains lieux, à certains moments de la journée, en plus d'avoir de multiples causes objectives ou subjectives qui peuvent dans certains cas être liées à l'aménagement et l'occupation de l'espace public. L'appropriation de l'espace public par l'ensemble des usagers (en tenant compte des spécificités et besoins des groupes les plus précaires ou vulnérables) est donc un objectif important dans l'amélioration de l'image de la sécurité dans la Région. La prise en compte des aspects liés à la prévention et à la sécurité dans l'aménagement de l'espace public de la Région, en se basant sur une approche multidisciplinaire du « Security by Design », va dans cette direction, en visant à revaloriser les espaces publics et à les rendre plus sûrs, résilients, inclusifs et accueillants dès la conception 139. Des solutions visant à l'amélioration du cadre de vie et la convivialité des espaces, la cohabitation entre les différents usagers et modes de déplacements, ou même la dissuasion de certaines formes de criminalité (par ex. par l'intégration de dispositifs de sécurité dans le mobilier urbain) sont donc à favoriser.

A cela s'ajoutent les préoccupations des citoyens quant à la propreté de l'espace public et à l'entretien des infrastructures existantes. Ces éléments peuvent agir sur le sentiment d'insécurité de la part des personnes fréquentant le territoire, et potentiellement avoir des effets sur l'appropriation ou la fréquentation de ces espaces. On peut mentionner ici les infrastructures de mobilité, essentielles pour un nombre de plus en plus important de personnes fréquentant la Région, quel que soit leur mode de déplacement. Les enjeux liés à ces infrastructures se situent d'ailleurs sur différents plans, la sécurité routière, d'une part ; et la sécurité et le sentiment de sécurité liés aux faits de criminalités (vols, agressions, etc.) dans le cadre de ces déplacements, d'autre part. On peut mentionner finalement des préoccupations importantes liées à l'environnement au sens plus large, à savoir l'accès ou l'utilisation d'espaces verts, ainsi que les aspects liés aux pollutions et nuisances.

Présence visible dans l'espace public

Comme lors de la précédente enquête, c'est la présence des forces de l'ordre dans l'espace public qui transparait comme le besoin le plus exprimé par la population. Cet élément a été d'autant plus critique durant la période de crise sanitaire, au cours de laquelle des missions supplémentaires de contrôle des règles en application ont été demandées aux acteurs de la prévention et de la sécurité. Plus que jamais, comme évoqué en 2018, « on ne peut pas être partout en même temps ». La présence visible et l'occupation de l'espace doivent donc rester un objectif impliquant une planification multidisciplinaire (tant au point de vue préventif que répressif), que ce soit par les services policiers, communaux (gardiens de la paix, éducateurs de rue, etc.), les agents des transports publics, etc.

L'amélioration continue de la sécurité et du sentiment de sécurité constitue l'enjeu du *Plan Global de Sécurité et de Prévention* qui se donne pour ambition de développer une vision intégrale et intégrée de la sécurité. Les mesures reprises dans ce plan stratégique régional, élaboré par Bruxelles Prévention & Sécurité, et les actions portées par nos partenaires pour sa mise en œuvre participent à une organisation centralisée et transversale de la prévention et de la sécurité. Les recommandations ici développées trouveront place et écho dans ce cadre pluriannuel et sont destinées à être partagées et relayées à l'ensemble des acteurs du secteur, poursuivant l'objectif commun de « Vivre Bruxelles en toute sécurité ».

¹³⁷ Par exemple, dans le cadre de la lutte contre les discriminations dans les domaines de l'emploi et du logement, par l'Inspection régionale de l'emploi et Bruxelles Logement.

¹³⁸ Notamment : Plan Global de Sécurité et de Prévention (PGSP) 2021-2024 : mesure transversale visant à assurer la coordination des acteurs de la prévention, de la sécurité et du secours (prévention, gestion de crise et maintien de l'ordre public) et développer l'approche administrative de la criminalité organisée, p. 35.

¹³⁹ Plan Global de Sécurité et de Prévention (PGSP) 2021-2024 : mesure transversale visant à intégrer les aspects de sécurité dans le développement territorial et l'aménagement de l'espace public, p. 34.

Liste des figures

>	Figure 1 « De manière générale, en Région de Bruxelles-Capitale, quelle est votre appréciation de la sécurité ? » ; Échantillon Résidents total.	20
>	Figure 2 « De manière générale, en Région de Bruxelles-Capitale, quelle est votre appréciation de la sécurité ? » ; Échantillon Navetteurs total.	20
>	Figure 3 « De manière générale, avant votre dernier séjour, quelle était votre appréciation de la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale ? » ; Échantillon Touristes total.	20
>	Figure 4 « De manière générale, quelle est votre appréciation de la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale après votre/vos séjour(s) ? » ; Échantillon Touristes total.	20
>	Figure 5 « De manière générale, en Région de Bruxelles-Capitale, quelle est votre appréciation de la sécurité ? » ; Échantillon Résidents total vs genre.	2
>	Figure 6 « De manière générale, en Région de Bruxelles-Capitale, quelle est votre appréciation de la sécurité ? » ; Échantillon Résidents total vs âge.	2
>	Figure 7 Clusters de communes bruxelloises.	22
>	Figure 8 « De manière générale, en Région de Bruxelles-Capitale, quelle est votre appréciation de la sécurité ? » ; Échantillon Résidents total. Répartition en Cluster Belfius.	22
>	Figure 9 « De manière générale, en Région de Bruxelles-Capitale, quelle est votre appréciation de la sécurité ? » ; Échantillon Résidents total vs vécu en RBC.	23
>	Figure 10 « De manière générale, en Région de Bruxelles-Capitale, quelle est votre appréciation de la sécurité ? » ; Échantillon Résidents total vs vécu dans le quartier.	23
>	Figure 11 (haut & centre) « Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale (haut) de manière générale, c'est-à-dire hors période de crise sanitaire ? (centre) spécifiquement en période de crise sanitaire ? » (bas) « Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité sur le territoire de votre quartier ? » ;	
	Échantillon Résidents total.	25
>	Figure 12 « Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale (haut) de manière générale, c'est-à-dire hors période de crise sanitaire ? (bas) spécifiquement en période de crise sanitaire ? » ; Échantillon Navetteurs total.	25
>	Figure 13 « Durant votre séjour, vous est-il arrivé de vous sentir en insécurité sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale ? » ; Échantillon Touristes total.	20
>	Figure 14 « Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale de manière générale, c'est-à-dire hors période de crise sanitaire ? » ; Échantillon Résidents total. Répartition en Cluster Belfius.	2
>	Figure 15 « Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité sur le territoire de votre quartier ? » ; Échantillon Résidents total. Répartition en Cluster Belfius.	2
>	Figure 16 « Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale de manière générale, c'est-à-dire hors période de crise sanitaire ? » ; Échantillon Résidents total vs niveau de victimation.	28
>	Figure 17 « En Région de Bruxelles-Capitale, les sujets suivants constituent-ils selon vous un problème ? Vous pouvez considérer qu'il s'agit d'un problème : [] ? » ; Échantillon Résidents total.	30
>	Figure 18 « Sur le territoire de votre quartier, les sujets suivants constituent-ils selon vous un problème ? Vous pouvez considérer qu'il s'agit d'un problème : [] ? » ; Échantillon Résidents total.	3
>	Figure 19 « Quel est votre degré de préoccupation personnelle par rapport aux thèmes suivants pour le territoire de la Région Bruxelles-Capitale sur une échelle de 1 à 5 » ? ; Échantillon Résidents total.	32
>	Figure 20 « En Région de Bruxelles-Capitale, les sujets suivants constituent-ils selon vous un problème ? Vous pouvez considérer qu'il s'agit d'un problème : [] ? » ; Échantillon Navetteurs total.	33
>	Figure 21 « En Région de Bruxelles-Capitale, les sujets suivants constituent-ils selon vous un problème ? Vous pouvez considérer qu'il s'agit d'un problème : [] ? » ; Échantillon Touristes total.	34
>	Figure 22 « Quel(s) fait (s) craignez-vous le plus, personnellement, en matière de sécurité en Région Bruxelles-Capitale ? » ; Échantillon total Résidents, Navetteurs, Touristes.	30
>	Figure 23 « En Région Bruxelles-Capitale, vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité dans les situations suivantes : [] ? » ; Échantillon Résidents Total.	38
>	Figure 24 « En Région Bruxelles-Capitale, vous arrive-t-il, pour des raisons de sécurité : d'éviter les endroits suivants par peur des incivilités, des nuisances, des vols ou des agressions ? » ; Échantillon Résidents Total.	38
>	Figure 25 « En Région Bruxelles-Capitale, vous arrive-t-il, pour des raisons de sécurité : d'éviter les endroits suivants par peur des incivilités, des puisances, des vols ou des agressions ? » : Échaptillon Navetteurs Total	.30

>	Figure 26 « Au cours de votre/vos séjour(s) sur le territoire de la Région Bruxelles-Capitale, vous est-il arrivé pour des raisons de sécurité : d'éviter les endroits suivants par peur des incivilités, des nuisances, des vols ou des agressions ? » ; Échantillon Touristes total.	39
>	Figure 27 « En Région Bruxelles-Capitale, vous arrive-t-il, pour des raisons de sécurité : d'éviter certains modes de transport par peur des (1) agressions, vols ou nuisances (2) accidents ? » ; Échantillon Résidents total.	40
>	Figure 28 Prévalence des victimes (%) de faits, survenus en RBC, sur l'échantillon Résidents total au cours des 12 derniers mois.	44
>	Figure 29 Prévalence des victimes (%) de faits, survenus en RBC, sur l'échantillon Navetteurs total au cours des 12 derniers mois.	44
>	Figure 30 Prévalence des victimes (%) de faits, survenus en RBC, sur l'échantillon Touristes total au cours des 12 derniers mois.	45
>	Figure 31 Polyvictimation des résidents au cours des douze derniers mois (pourcentage de répondants en fonction du nombre de faits).	47
>	Figure 32 Polyvictimation des résidents au cours des douze derniers mois (pourcentage de répondants en fonction du nombre de faits et du genre des répondants).	47
>	Figure 33 Harcèlement dans l'espace public - « Au cours des 12 derniers mois en Région Bruxelles-Capitale, avezvous été confronté•e (en tant que victime), à la situation suivante [] ? » ; Échantillon Résidents total.	49
>	Figure 34 Harcèlement dans l'espace public - « Au cours des 12 derniers mois en Région Bruxelles-Capitale, avezvous été confronté•e (en tant que victime), à la situation suivante [] ? » ; Échantillon Navetteurs total.	50
>	Figure 35 Harcèlement dans l'espace public - « Au cours des 12 derniers mois en Région Bruxelles-Capitale, avezvous été confronté•e (en tant que victime), à la situation suivante [] ? » ; Échantillon Touristes total.	50
>	Figure 36 Harcèlement dans l'espace public - « Au cours des 12 derniers mois en Région Bruxelles-Capitale, avezvous été confronté•e (en tant que victime), à la situation suivante [] ? » ; Échantillon Résidents total vs genre.	5′
>	Figure 37 Harcèlement dans l'espace public - « Au cours des 12 derniers mois en Région Bruxelles-Capitale, avezvous été confronté•e (en tant que victime), à la situation suivante [] ? » ; Échantillon Résidents victime vs Genre.	5′
>	Figure 38 Discrimination - « Au cours des 12 derniers mois, avez-vous été victime d'une quelconque forme de discrimination en Région Bruxelles-Capitale ? Et si oui, de laquelle ou desquelles ? Plusieurs réponses possibles » ; Échantillon Résidents total.	52
>	Figure 39 Discrimination - « À votre avis, pour quelle(s) raison(s) ? Plusieurs réponses possibles » ; Échantillon Résidents total.	54
>	Figure 40 « De manière générale, avez-vous pris des mesures pour protéger votre résidence (alarme, sécurisation de la porte, caméra de surveillance, présence d'un chien, laisser la lumière allumée, autres) ? » = Oui ; « Lesquelles ? [Plusieurs réponses possibles] » ; Échantillon Résidents total.	64
>	Figure 41 « De manière générale, avez-vous pris des mesures pour vous protéger personnellement (emporter un objet (objet usuel à utiliser comme moyen de défense), un spray de sécurité, un dispositif d'alarme, une arme, un chien, autres) ? » = Oui ; « Lesquelles ? [Plusieurs réponses possibles] » ; Échantillon total Résidents, Navetteurs.	65
>	Figure 42 « De quoi auriez-vous besoin pour vous sentir plus en sécurité en Région Bruxelles-Capitale ^(a) / dans votre quartier ^(b) ? » ; Échantillon total Résidents ^(ab) , Navetteurs ^(a) , Touristes ^(a) .	67
>	Figure 43 « De quoi auriez-vous besoin pour vous sentir plus en sécurité en Région Bruxelles-Capitale ? » ; Échantillon total Résidents, Navetteurs, Touristes vs Victimation.	68
>	Figure 44 « De quoi auriez-vous besoin pour vous sentir plus en sécurité en Région Bruxelles-Capitale ? » ; Échantillon total Résidents, Navetteurs, Touristes vs Genre.	69



Contact:

BPS - Tél : +32 (0) 507 99 11 - info@bps.brussels - rue de Ligne, 40 - 1000 Bruxelles

Pour plus d'informations sur le Cahier de l'Observatoire n°4 : www.bps-bpv.brussels

© BPS 2022 Tous droits réservés D/2022/14.168/3

Éditeur responsable :

Sophie LAVAUX, Directrice Générale - rue de Ligne, 40 - B-1000 Bruxelles

La reproduction de ce Cahier, en tout ou en partie, est autorisée à la condition expresse de mentionner clairement la source sous la forme « Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité, Résultats de l'enquête régionale de sécurité 2020. Sentiment d'insécurité et victimation des résidents, navetteurs et touristes en Région de Bruxelles-Capitale (Cahier de l'Observatoire n°4). Bruxelles : Bruxelles Prévention & Sécurité, 2022 »

